



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Objectifs de  
développement  
durable

# Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide

## Guide à l'intention des décideurs politiques



Enseignement de l'Holocauste

et prévention du génocide

Guide à l'intention des décideurs politiques

## Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Secteur de  
l'éducation

## L'Agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'Agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2017

ISBN 978-92-3-200136-8



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Titre original : *Education about the Holocaust and preventing genocide – A policy guide*

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : © Mémorial de la Shoah/CDJC

Création graphique : Aurélia Mazoyer et Ahmad Korhani

Mise en page et impression dans les ateliers de l'UNESCO

Imprimé en France

CLD 2479.17

---

# Avant-propos

L'UNESCO a été créée en réponse aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, en particulier les crimes perpétrés par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs. La mission de l'UNESCO, telle qu'énoncée dans son Acte constitutif, est de renforcer la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » contre « l'ignorance et le préjugé [et] le dogme de l'inégalité des races et des hommes ». Ce « dogme » a causé la perte de millions de vies humaines, et inspiré le projet d'assassiner jusqu'au dernier les Juifs pris dans les serres de l'Allemagne nazie.

Le mandat de l'UNESCO s'inscrit dans cette toile de fond historique. C'est pourquoi l'enseignement de l'Holocauste, en particulier, et de l'histoire du génocide et des crimes de masse, en général, est au cœur de ses efforts pour promouvoir la paix et la compréhension mutuelle. Aux yeux de l'UNESCO, une éducation de qualité, fondée sur la connaissance des dynamiques sociales et politiques de nature à engendrer la violence de masse, est essentielle pour bâtir des sociétés plus solides et plus résilientes face à la violence et à la haine.

L'éducation est, en effet, indispensable pour contribuer à nourrir le sentiment d'appartenance à une humanité commune, pour donner aux élèves les moyens de devenir des citoyens engagés dans l'édification d'un monde plus pacifique, plus tolérant, plus inclusif et plus sûr. Tel est l'objet du programme de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, un des piliers de l'Agenda Éducation 2030.

Ce Guide propose aux responsables politiques des solutions pour intégrer l'enseignement de l'Holocauste et, peut-être, de manière plus générale, l'éducation relative au génocide et aux crimes de masse, dans le système éducatif et les programmes d'enseignement. Premier du genre, il est centré sur les aspects touchant les politiques, plutôt que sur les seules pratiques pédagogiques. Il répond à un large éventail de questions essentielles, notamment : pourquoi enseigner l'Holocauste ? Quels résultats d'apprentissage peut-on attendre de ces efforts éducatifs ? Comment s'articulent-ils avec les priorités globales en matière d'éducation ? Comment intégrer ce sujet dans le programme, former les enseignants, promouvoir les pédagogies les plus pertinentes, et travailler de concert avec le secteur de l'éducation non formelle ?

Sur la base du travail accompli par l'UNESCO en faveur de l'éducation à la citoyenneté mondiale, le Guide tire les leçons de plusieurs années de recherches et d'expérience dans le domaine de l'enseignement de l'Holocauste et du génocide. Un grand nombre de chercheurs, d'éducateurs et d'autres experts nous ont fait part de leurs idées et suggestions tout au long de son élaboration. De multiples organisations dont les activités ont trait à l'Holocauste et au génocide – parmi lesquelles le Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis – ont contribué à son contenu. Cette publication a bénéficié de nombreux concours et compétences. J'aimerais dire ma profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible ce travail pionnier.

Ce Guide soulève des questions qui constituent autant de défis pour les acteurs de l'éducation. Il apporte aussi des réponses concrètes sur la manière dont les éducateurs peuvent aborder des épisodes profondément dérangeants de l'histoire, afin de construire un avenir meilleur pour tous.

A handwritten signature in black ink, reading "Irina Bokova". The signature is fluid and cursive, with the first letter 'I' being particularly large and stylized.

Irina Bokova

---

# Remerciements

L'UNESCO remercie de leur temps et de leurs efforts toutes celles et tous ceux qui ont pris part à la préparation, à l'élaboration et à la relecture critique de cette importante publication *Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide – Guide à l'intention des décideurs politiques*.

Ce Guide commandé par l'UNESCO a été réalisé en consultation avec un large éventail d'organisations dont le travail porte sur l'Holocauste et le génocide – parmi lesquelles le Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis (USHMM) – et un groupe international d'éminents chercheurs, éducateurs et autres experts.

Il a été conçu sous la supervision de Soo Hyang Choi, Directrice de la Division pour l'inclusion, la paix et le développement durable, et Alexander Leicht, Chef de la Section de l'éducation pour le développement durable et la citoyenneté mondiale, au Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Nous remercions en particulier Karel Fracapane (UNESCO) d'avoir été le maître d'œuvre de la rédaction, de la coordination et de la mise au point rédactionnelle de la publication.

Notre reconnaissance va aussi tout spécialement à Jennifer Ciardelli (USHMM) pour son aide décisive dans la conception de la publication, à Magdalena Gross (Université du Maryland, États-Unis d'Amérique) pour sa précieuse contribution au manuscrit, à Christine Beresniova (USHMM) et Tad Stahnke (USHMM) pour leur concours, et à Doyle Stevick (Université de Caroline du Sud, États-Unis d'Amérique) pour ses conseils et pour la rédaction du document d'orientation intitulé *Comment l'enseignement de l'Holocauste fait-il avancer l'éducation à la citoyenneté mondiale ? Examen critique de la recherche*.

Nous aimerions également exprimer notre gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont relu le manuscrit et nous ont fait part de leurs commentaires et suggestions : Peter Black (USHMM), Mark Brennan (Chaire UNESCO pour la communauté rurale, le leadership et le développement des jeunes, États-Unis d'Amérique), Richelle Budd Caplan (Yad Vashem, Israël), Peter Carrier (Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires, Allemagne), Youk Chhang (Centre de documentation du Cambodge), Pynar Dost (Atlantic Council, Turquie), Werner Dreier (*Errinern.at*, Autriche), Krista Hegburg (USHMM), Radu Ioanid (USHMM), Emmanuel Kahan (Ministère de l'Éducation, Argentine), Steven Luckert (USHMM), Klaus Müller (USHMM), Freddy Mutanguha (Kigali Genocide Memorial, Rwanda), Tali Nates (Johannesburg Holocaust and Genocide Centre, Afrique du Sud), Sidi NDiaye (Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, France), Alban Perrin (Mémorial de la Shoah, France), Tracey Petersen (Département de l'information des Nations Unies),

María Verónica Romero Fariña (Ministère de l'Éducation, Chili), Erasme Rwanamiza (Kigali Genocide Memorial, Rwanda), Daniel Solomon (USHMM), Yael Siman (Université ibéro-américaine, Mexique), Kristin Thompson (USHMM), Ingrida Vilkiene (Commission internationale pour l'évaluation des crimes des régimes d'occupation nazie et soviétique en Lituanie), Robert Williams (USHMM), Lawrence Woocher (USHMM) et Pascal Zachary (Ministère de l'Éducation, France).

Notre reconnaissance va aussi à l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), en particulier à Monique Eckmann (Haute école de travail social, Genève, Suisse) et à Wolf Kaiser (Maison de la Conférence de Wannsee, Allemagne) qui ont relu le document au nom du Groupe de travail de l'AIMH sur l'éducation, et à Zanet Battinou (Musée juif de Grèce) qui nous a fait part des observations du Groupe de travail de l'AIMH sur les mémoriaux et les musées.

Nous souhaitons, en outre, remercier nos collègues de l'UNESCO, au Siège et hors Siège, de leurs commentaires et critiques : Manos Antoninis (Paris), Idoia Landaluce (Santiago) et Elspeth McOmish (Santiago).

Nous remercions également nos collègues des Instituts UNESCO : Anantha Kumar Duraiappah (Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable), et Renato Opertti, Giorgia Magni, Simona Popa et Ioanna Siakalli (Bureau international d'éducation).

Enfin, merci à toutes celles et à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce Guide : Chantal Lyard pour la révision, Aurélia Mazoyer et Ahmad Korhani qui ont réalisé la maquette et la mise en page, et Martin Wickenden, qui a assuré la liaison tout au long de sa production.

L'UNESCO exprime également sa gratitude au Gouvernement canadien pour son généreux soutien financier, sans lequel cette publication n'aurait pas été possible.

---

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Face aux mutations rapides de notre monde globalisé, il faut d'urgence faire en sorte que l'éducation aide les jeunes à devenir des citoyens responsables. Pour contribuer à façonner l'avenir, les jeunes ont besoin de mieux comprendre le passé. La compréhension de l'histoire facilite les efforts pour créer des sociétés libres et justes. Cela suppose que soient examinés non seulement nos plus grandes avancées, mais aussi nos échecs. L'Holocauste a été, dans l'histoire récente, un tournant dont le legs pèse encore sur notre monde et dont les leçons demeurent pertinentes face aux défis que nous sommes appelés à relever aujourd'hui. Dans cette perspective, et en accord avec les initiatives soutenues par les Nations Unies et l'UNESCO, ce Guide vise à aider les principaux acteurs des systèmes éducatifs du monde à mettre en œuvre un enseignement efficace de l'Holocauste et du génocide ainsi que des crimes de masse, en analysant comment un tel enseignement peut être dispensé dans des contextes variés.

Comprendre comment et pourquoi l'Holocauste a pu se produire peut éclairer de manière plus générale sur ce phénomène qu'est la violence de masse dans le monde, et montrer combien il importe de promouvoir les droits de l'homme, l'éthique et l'engagement civique pour consolider la solidarité humaine aux niveaux local, national et mondial. L'examen de la persécution et du massacre systématiques des Juifs d'Europe amène à s'interroger sur le comportement de l'être humain et sur notre propension à rechercher des boucs émissaires ou à nous contenter de réponses simplistes à des problèmes complexes, face à d'épineuses difficultés sociales. L'Holocauste illustre les dangers des préjugés, de la discrimination, de l'antisémitisme et de la déshumanisation en l'absence de tout frein. Il est aussi révélateur de la gamme complète des réactions humaines, suscitant ainsi d'importants questionnements sur les motivations et les pressions sociales et individuelles qui poussent l'être humain à agir de telle ou telle façon – ou à s'abstenir de toute intervention.

Il existe de multiples raisons de traiter de l'Holocauste dans le cadre de l'enseignement. Œuvrer à la prévention de futurs génocides, par exemple, suppose que l'on en comprenne la genèse, y compris les signes précurseurs et les comportements humains qui rendent possibles les génocides et les crimes de masse. Bien avant de devenir un génocide, l'Holocauste a commencé par des abus de pouvoir et ce que l'on appellerait aujourd'hui de graves violations des droits de l'homme. Si, le plus souvent, les atteintes aux droits de l'homme ne débouchent pas sur un génocide, l'Holocauste est un cas particulier qu'il importe d'étudier sous cet angle. De plus, l'Holocauste, les génocides et les crimes de masse sont des exemples du poids que peuvent continuer d'avoir sur le présent les



événements du passé. Il est essentiel de donner aux élèves des outils qui leur permettent de comprendre par une enquête critique le mécanisme des violations des droits de l'homme, de façon qu'ils puissent s'opposer à l'avenir à de telles transgressions – et cela peut même les amener à d'utiles débats sur des aspects litigieux du passé de leur propre communauté.

Même si l'enseignement de l'Holocauste est distinct de l'éducation relative au génocide, qui traite de manière plus générale des tendances en matière de génocide et de crimes de masse et des manifestations caractéristiques de ces phénomènes, ces domaines sont étroitement liés. Les responsables politiques peuvent encourager l'enseignement de plusieurs cas de génocide, en respectant pleinement la spécificité historique de chacun, en encourageant une analyse juste des différences entre les situations de génocide et d'autres situations, mais aussi en recherchant et en utilisant la terminologie qu'il convient d'appliquer pour structurer cet enseignement.

L'analyse des circonstances dans lesquelles l'Holocauste s'est produit donne aux élèves de multiples occasions de réfléchir à leur rôle en tant que citoyens du monde. Les possibilités d'articuler l'enseignement de l'Holocauste avec les objectifs de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) sont donc également nombreuses. L'ECM est un pilier de l'Agenda et du Cadre d'action Éducation 2030,<sup>1</sup> notamment la cible 4.7, relative à l'éducation, des Objectifs de développement durable<sup>2</sup>, qui vise à faire en sorte que les élèves soient informés et capables d'esprit critique, socialement connectés, respectueux de la diversité et responsables et engagés sur le plan éthique.

Chaque pays ou système éducatif se caractérisant par des capacités (institutionnelles, financières et humaines) et un contexte distincts, les programmes de mise en œuvre différeront les uns des autres.

Même si, dans les cadres formels, l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste se font le plus souvent dans les classes d'histoire, ils peuvent être et sont intégrés dans toutes les matières, telles que l'instruction civique, les études sociales, la littérature, le droit, la philosophie, la religion, les sciences, la musique et les arts. De plus, les approches interdisciplinaires peuvent être très enrichissantes pour les élèves. Pour des acquis maximaux, le mieux est de traiter le sujet de manière adaptée à l'âge des élèves, en dotant ces derniers des connaissances et des compétences qui permettront d'aborder des thèmes plus complexes, tout en renforçant les concepts fondamentaux au fur et mesure de leur scolarité. Dans tous les cas, il est essentiel que l'Holocauste – ou tout autre exemple historique de génocide – soit enseigné de façon que les élèves puissent mesurer

---

1 <http://fr.unesco.org/ecm/approche>

2 <http://fr.unesco.org/sdgs>

la complexité des facteurs historiques uniques qui ont favorisé le déclenchement des violences. Les responsables politiques feront en sorte que les éducateurs disposent de sources d'information exactes (par exemple, des manuels conformes aux faits historiques) et de méthodologies fiables (comme celles qui sont proposées ici), et qu'elles leur soient présentées dans le cadre de leur formation initiale ou de leur perfectionnement professionnel. Ces aspects étant tous indissociablement liés, il importe que s'instaurent, aux niveaux national et international, une concertation et un dialogue ouverts entre décideurs, auteurs de manuels, chefs d'établissement et éducateurs, qui garantissent la qualité des programmes, des manuels et de la pratique pédagogique relatifs à l'Holocauste.

Les organisations d'éducation non formelle peuvent compléter le travail réalisé dans les écoles. Beaucoup proposent des interventions directes dans les salles de classe, offrent des cours de formation des enseignants, produisent du matériel d'enseignement et d'apprentissage, ou organisent des visites de musées, de mémoriaux et de sites historiques. Les journées de commémoration internationale telles que la *Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste* (27 janvier)<sup>3</sup> et la *Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime* (9 décembre)<sup>4</sup> peuvent aussi être l'occasion d'engager les élèves dans des activités périscolaires : participation à des cérémonies, projets scolaires spéciaux dans le cadre d'un plus large programme d'enseignement en classe, activités organisées de concert avec les autorités locales ou des partenaires extérieurs. Aucune commémoration ne peut cependant remplacer un programme éducatif.

Tout solide programme d'enseignement de l'Holocauste doit comprendre un plan d'évaluation des pratiques, du matériel et de l'expérience acquise à la fois par celles et ceux qui travaillent au contact des élèves et, de manière plus générale, par le personnel de l'établissement et la communauté. Sans qu'il faille nécessairement entreprendre des recherches approfondies ou des enquêtes nationales, il importe de s'efforcer de déterminer quand et comment les programmes ont été mis en œuvre et quel a été leur impact sur les participants.

L'étude de l'Holocauste peut inciter les élèves à comprendre comment de tels événements se sont produits, à réfléchir à leur rôle au sein de la société, à explorer les dilemmes moraux et à reconnaître qu'ils ont un devoir à l'égard des autres citoyens du monde, et à agir. Ce document a été rédigé en ayant à l'esprit le potentiel considérable de ce type d'enseignement.

---

3 <http://www.un.org/fr/holocaustremembrance/>

4 <http://www.un.org/fr/events/genocidepreventionday/>

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>2. POURQUOI ENSEIGNER L'HOLOCAUSTE ?</b> .....	<b>21</b>
2.1 Qu'est-ce que l'enseignement de l'Holocauste ? .....	22
2.2 Pourquoi enseigner l'Holocauste ? .....	23
2.3 Dans quels contextes enseigner l'Holocauste ? .....	25
2.3.1 La prévention du génocide .....	25
2.3.2 La promotion des droits de l'homme .....	28
2.3.3 Face au passé .....	29
2.4 L'éducation relative au génocide : recommandations .....	31
2.4.1 Objectifs des approches comparatives .....	32
2.4.2 Principes directeurs pour la comparaison de cas de génocide et de crimes de masse .....	33
<b>3. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE</b> .....	<b>39</b>
3.1 La recherche sur l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste ....	40
3.2 Objectifs d'apprentissage principaux .....	41
3.3 Contribution de l'enseignement de l'Holocauste à l'éducation à la citoyenneté mondiale .....	41
3.4 Objectifs d'apprentissage, thèmes et activités de l'enseignement de l'Holocauste dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté mondiale ...	43
3.4.1 Domaine cognitif : être informé et avoir l'esprit critique .....	46
3.4.2 Domaine socio-affectif : être socialement connecté et respectueux de la diversité .....	47
3.4.3 Domaine comportemental : être moralement responsable et engagé ...	48
<b>4. MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>49</b>
4.1 Le programme d'enseignement .....	51
4.2 Recommandations à l'intention des concepteurs de programmes d'enseignement et des auteurs de manuels .....	57
4.3 Perfectionnement professionnel .....	59
4.4 Pratiques pédagogiques .....	62
4.5 Éducation non formelle et activités extrascolaires .....	64
4.5.1 Coopération avec les mémoriaux, les musées et la société civile .....	64
4.5.2 Activités de commémoration .....	66
4.5.3 Éducation des adultes .....	69
4.6 Évaluation des résultats de l'enseignement .....	71
<b>5. ANNEXES</b> .....	<b>73</b>
5.1 Ressources pour les acteurs de l'éducation .....	74
5.2 Références .....	76

# Liste des encadrés

<b>Encadré 1</b> : Résolutions et décisions relatives à l'Holocauste et au rôle de l'éducation dans la prévention du génocide .....	15
<b>Encadré 2</b> : Définition des principaux concepts .....	18
<b>Encadré 3</b> : Qu'est-ce que l'Holocauste ? .....	22
<b>Encadré 4</b> : L'éducation et la responsabilité de protéger. ....	26
<b>Encadré 5</b> : Génocide et crimes de masse – les concepts clés .....	26
<b>Encadré 6</b> : L'enseignement de l'Holocauste dans le monde. ....	30
<b>Encadré 7</b> : Génocide et crimes de masse – les ressources .....	35
<b>Encadré 8</b> : Enseignement du génocide au Rwanda .....	36
<b>Encadré 9</b> : Les principales dimensions de l'éducation à la citoyenneté mondiale .....	42
<b>Encadré 10</b> : Les thèmes de l'éducation à la citoyenneté mondiale .....	44
<b>Encadré 11</b> : L'étude de l'Holocauste dans le monde. ....	52
<b>Encadré 12</b> : Les efforts du Cambodge pour élaborer et appliquer un programme d'enseignement public de l'histoire du génocide et du Kampuchéa démocratique (communément appelée « histoire des Khmers rouges ») .....	53
<b>Encadré 13</b> : Un exemple du rôle de l'enseignement supérieur .....	60
<b>Encadré 14</b> : Liens avec les mémoriaux, les musées et les ONG se consacrant à l'Holocauste ..	66
<b>Encadré 15</b> : Journées internationales de commémoration. ....	67
<b>Encadré 16</b> : Un exemple – les journées de commémoration de l'Holocauste en France .....	69
<b>Encadré 17</b> : Exemples des possibilités de renforcement des compétences offertes aux professionnels .....	70

---

# 1. INTRODUCTION

## Contexte

Les sociétés d'aujourd'hui sont dynamiques, complexes et interconnectées. Nous sommes confrontés à de nouveaux défis qui exigent créativité et innovation. Nos possibilités d'aller de l'avant sont profondément déterminées par l'histoire qui nous est propre : de fait, le passé n'est jamais complètement révolu. Sa mémoire conditionne la manière dont les communautés vivent les relations et les événements aux niveaux local, national et mondial. Les rapports que les sociétés entretiennent avec l'histoire ont de profondes incidences sur notre présent et notre avenir. Les pires égarements de l'humanité – ces moments où sont commis des crimes de masse, dont des génocides – constituent donc un défi particulièrement important pour les acteurs de l'éducation. En apprenant aux élèves à identifier les dangers des manifestations individuelles, culturelles ou institutionnelles des préjugés et de l'exclusion, et les réponses des sociétés, on les prépare à reconnaître les enchaînements qui ont abouti aux pires crimes de l'histoire, et à les combattre.

La gravité du sujet peut être source de difficultés pour les éducateurs et les élèves. C'est ainsi que, dans les environnements qui ont été marqués par une violence extrême, cet enseignement peut réveiller un sentiment de victimisation ou de culpabilité. Tout en créant les conditions d'un dialogue, il peut réactiver les risques de nouvelles violences. D'aucuns mettront en avant le caractère controversé et diviseur de tels rappels historiques, mais la stabilité et la paix à long terme passent sans doute par la confrontation avec un passé difficile, ainsi que par la compréhension des mécanismes qui ont rendu les crimes possibles. Donner aux élèves les compétences nécessaires pour mener une réflexion critique sur les raisons qui font qu'un génocide peut se produire, c'est également leur permettre de reconnaître le rôle des droits de l'homme et d'une citoyenneté active dans les communautés d'aujourd'hui.

L'enseignement – en particulier de l'histoire et du civisme – peut être essentiel en tant que cadre pour une évaluation du passé, tout en favorisant l'acquisition des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes de nature à prévenir l'apparition, ou la réapparition, de violences visant un groupe particulier. L'enseignement de l'Holocauste participe de cette démarche.

L'Holocauste est étudié à des degrés divers dans bon nombre de pays, notamment en Europe, ainsi que dans des pays où ses victimes ont cherché refuge, et dans d'autres pays qui n'ont pas été directement concernés. Selon une étude récente publiée par l'UNESCO et l'Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires,<sup>5</sup> au

---

5 Carrier, P., Fuchs, E. et Messinger, T., 2015. *Statut international de l'enseignement de l'Holocauste – Cartographie mondiale des manuels et des programmes scolaires*. UNESCO/Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires. <http://unesdoc.unesco.org/images/228776/002287/002287e.pdf>

moins 65 pays mentionnent expressément dans leurs programmes de sciences sociales et d'histoire de l'enseignement secondaire le génocide des Juifs et d'autres crimes perpétrés par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs. Les programmes de 46 autres pays traitent de sujets (Seconde Guerre mondiale, national-socialisme) dans le contexte desquels l'Holocauste peut être enseigné.

L'enseignement de l'Holocauste est encouragé par les Nations Unies, qui soulignent la signification historique de cet événement et l'importance de l'enseigner comme un aspect fondamental de la prévention du génocide. La résolution 60/7 (2005) de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée Mémoire de l'Holocauste, prie instamment les États membres « d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide ». De même, la résolution 34 C/61 (2007) de la Conférence générale de l'UNESCO, intitulée Mémoire de l'Holocauste, demande à l'UNESCO de promouvoir « les actions visant à garder vivante la mémoire de l'Holocauste par l'éducation et à combattre toute forme de déni de celui-ci », conformément aux résolutions antérieures des Nations Unies.

### **Encadré 1 : Résolutions et décisions relatives à l'Holocauste et au rôle de l'éducation dans la prévention du génocide**

La résolution intitulée Mémoire de l'Holocauste, adoptée en 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/60/7), prie instamment les États membres « d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide ». Une résolution ultérieure sur le Déni de l'Holocauste, adoptée en 2007 (A/RES/61/255), « engage vivement tous les États membres à rejeter sans réserve tout déni de l'Holocauste [...], que ce déni soit total ou partiel, ou toute activité menée dans ce sens. »

La Conférence générale de l'UNESCO a rappelé ces textes dans sa résolution 34C/61 (2007), intitulée Mémoire de l'Holocauste, en demandant à l'Organisation d'explorer les moyens de promouvoir « les actions visant à garder vivante la mémoire de l'Holocauste par l'éducation et à combattre toute forme de déni de celui-ci ».

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du génocide perpétré en 1994 au Rwanda, a appelé à s'engager de nouveau à combattre le génocide dans sa résolution 2150 (2014), et souligné que « toutes formes d'éducation sont particulièrement importantes pour prévenir d'autres génocides à l'avenir ».

Dans sa résolution (A/HRC/28/L.25) sur la Prévention du génocide, adoptée en 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a souligné « le rôle important que l'éducation, notamment l'éducation aux droits de l'homme, peut jouer dans la prévention du génocide, et encourag[é] les gouvernements à promouvoir, selon les besoins, des programmes et des projets éducatifs qui contribuent à la prévention du génocide ».

## **La stratégie de l'UNESCO**

Pour donner suite à ces résolutions, l'UNESCO a créé en 2011 un programme consacré à l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste. Par la sensibilisation, la recherche, des conseils et le renforcement des capacités des responsables de l'éducation de diverses régions du monde, l'UNESCO promeut l'étude de l'histoire de l'Holocauste et, plus généralement, des génocides et des crimes de masse, selon des approches adaptées aux particularités historiques et aux contextes locaux et régionaux. Le but est de faire en sorte que les jeunes prennent mieux conscience de ces événements historiques importants et comprennent la dynamique et les processus qui peuvent conduire des individus et des sociétés à commettre des violences à l'encontre de groupes particuliers.

L'action de l'UNESCO dans ce domaine est étroitement liée à ses efforts pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). L'ECM vise à donner aux élèves les moyens de contribuer activement à relever les défis mondiaux et à prendre part à l'édification d'un monde plus pacifique, plus tolérant, plus inclusif et plus sûr. À cet égard, l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste, ainsi qu'à d'autres cas de génocide dans l'histoire, sont conçus comme une contribution à la mise en œuvre de l'Agenda Éducation 2030, et notamment de la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable concernant l'éducation, qui appelle les pays à « faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

## **Objectif**

Le présent document a pour objectif de guider les responsables politiques qui souhaitent organiser ou renforcer l'étude de l'Holocauste et, plus généralement, du génocide et des crimes de masse, dans le système éducatif de leur pays. Il y est expliqué pourquoi et comment l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste peuvent contribuer à la réalisation des priorités stratégiques mondiales par l'éducation, notamment en cultivant la citoyenneté mondiale, en promouvant les droits de l'homme et en instaurant une culture de paix et de prévention du génocide.



Le document est principalement axé sur l'enseignement de l'Holocauste, et s'appuie sur des décennies de recherches, d'allocations de ressources et de pratiques pédagogiques qui en démontrent l'efficacité. Il prodigue des conseils sur la manière de fixer des objectifs d'apprentissage clairs, réalistes et adaptés au contexte, afin de promouvoir un enseignement de qualité dans ce domaine.

Ce Guide expose aussi des principes et signale les politiques, les pédagogies et les pratiques pouvant s'appliquer à l'enseignement d'autres cas de génocide ou de crimes de masse. Il peut notamment se révéler utile en l'absence d'orientations pédagogiques suffisantes. À cet égard, il souligne la nécessité de décrire avec exactitude chaque cas particulier de génocide et de crimes de masse qui est enseigné, pour éviter les comparaisons inappropriées entre événements historiques et parvenir à des résultats qui rendent justice à la vérité historique.

Le Guide indique également comment l'enseignement de l'Holocauste peut faire avancer la réalisation des objectifs d'apprentissage de l'ECM, en s'appuyant sur les recherches et les pratiques observées dans l'un et l'autre domaines. Il relie donc spécifiquement les résultats d'apprentissage à l'ECM, et peut aussi être utilisé pour renforcer les programmes éducatifs dans des domaines connexes (éducation relative au génocide, éducation à la paix, instruction civique, éducation aux médias, éducation aux droits de l'homme, éducation pour la compréhension internationale).

Enfin, le Guide propose un cadre que les responsables de l'éducation pourront adapter à différents contextes nationaux et locaux, en déterminant les points d'entrée pertinents, en élaborant des directives particulières, et en assurant les capacités d'exécution et les soutiens requis. Les thèmes et les objectifs d'apprentissage qui sont suggérés ne sont pas exhaustifs ; on peut et on doit les compléter par des thèmes et des questions d'intérêt local. Ils peuvent également servir de référence pour une analyse des insuffisances au moment de réexaminer ou de tenter de renforcer les programmes existants.

## Encadré 2 : Définition des principaux concepts

La **citoyenneté mondiale** renvoie à un sentiment d'appartenance à une communauté mondiale et à une compréhension commune de l'humanité, dont les membres feraient l'expérience, à l'échelle mondiale, de la solidarité, ainsi que d'une identité et d'une responsabilité collectives. (UNESCO, 2016. *L'ABC de l'éducation à la citoyenneté mondiale*).

L'**éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)** est un paradigme qui montre comment l'éducation peut faire acquérir aux élèves les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires à l'instauration d'un monde plus juste, plus pacifique, plus tolérant, plus inclusif, plus sûr et plus viable. L'ECM repose sur trois dimensions conceptuelles. La dimension cognitive englobe la connaissance, la compréhension et le sens critique. La dimension socio-affective a trait au sentiment d'appartenance à une humanité commune, de partage de valeurs et de responsabilités, d'empathie, de solidarité et de respect des différences et de la diversité. La dimension comportementale appelle les élèves à agir de manière responsable aux niveaux local, national et mondial pour favoriser la paix et la durabilité dans le monde. (UNESCO, 2015. *Éducation à la citoyenneté mondiale – Thèmes et objectifs d'apprentissage*)

Par **enseignement de l'Holocauste** ou **éducation relative à l'Holocauste**, on entend les efforts, s'inscrivant dans un cadre formel ou non formel, qui visent à familiariser les élèves avec l'Holocauste. L'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste ont trait aux activités didactiques, et comprennent aussi, sous cette appellation générale, l'étude des programmes et des manuels scolaires. L'expression « enseignement et apprentissage relatifs à l'Holocauste » est utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

L'**éducation relative au génocide** a pour objet les formes et les tendances propres au phénomène que constitue le génocide, ainsi que les causes, la nature et les conséquences d'actes de génocide particuliers.

L'**éducation à la paix** promeut une culture de la paix qui, selon la résolution A/RES/52/13 (1998) de l'Assemblée générale des Nations Unies, consiste en « des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société ».

L'**éducation aux droits de l'homme** comprend « l'ensemble des activités [...] visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et à contribuer ainsi, entre autres, à prévenir les atteintes aux droits de l'homme en permettant aux personnes de développer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de ces droits et en faisant évoluer leurs attitudes et comportements, en vue de leur donner les moyens de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme » (résolution A/RES/66/137 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, 2011).

L'**éducation pour la réconciliation** est une méthode visant à « promouvoir la tolérance, l'ouverture aux autres et la capacité de faire face aux conflits de manière non violente, et d'examiner d'un esprit critique les postulats qui pourraient être réutilisés à des fins de manipulations tendant à susciter un conflit ». (Cole, E. (Dir. publ.) 2007. *Teaching the Violent Past: History Education and Reconciliation*. Rowman et Littlefield, p. 2)

### **Les destinataires**

Les présentes directives ont été rédigées à l'intention des responsables politiques, des concepteurs des programmes d'études, des auteurs et éditeurs de manuels et des formateurs d'enseignants. Les concepteurs de programmes d'études, en particulier, y trouveront des thèmes et des objectifs d'apprentissage susceptibles d'être adaptés au contexte local. De même, les responsables politiques pourront utiliser les directives pour évaluer la situation actuelle de l'enseignement de l'Holocauste – ou d'autres exemples de génocide et de crimes de masse – dans leur pays, et pour déterminer les priorités pédagogiques les plus appropriées en la matière.

Les directives pourront aussi constituer un argumentaire et une synthèse utiles pour les acteurs de l'éducation non formelle, notamment les mémoriaux et les musées dédiés au génocide, aux crimes de masse et aux violations des droits de l'homme, et pour les autres organisations œuvrant pour l'éducation aux droits de l'homme et à la paix qui, souvent, proposent des services de renforcement des capacités des enseignants, ainsi que des conseils et du matériel d'appui aux élèves comme aux enseignants.

### **Structure du Guide**

Le Guide est divisé en quatre sections. Après l'Introduction ([section 1](#)), la [section 2](#) examine l'utilité de l'enseignement de l'Holocauste dans différents contextes. Elle offre, en outre, des conseils sur la manière de conduire une étude comparative des actes de génocide et des crimes de masse. La [section 3](#) indique ce que pourraient être les principaux objectifs d'apprentissage de l'enseignement de l'Holocauste, et elle les articule avec ceux de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Enfin, la [section 4](#) énumère à l'intention des responsables politiques les principaux domaines d'intervention, et explique comment l'histoire de l'Holocauste peut aussi être enseignée dans des cadres non formels, comme les musées.

---

## **2. POURQUOI ENSEIGNER L'HOLOCAUSTE ?**

## 2.1 Qu'est-ce que l'enseignement de l'Holocauste ?

Le terme « Holocauste » (ou *Shoah*, qui signifie « catastrophe » en hébreu) désigne la persécution et le massacre de six millions de Juifs, organisés de manière systématique et bureaucratique, sous l'égide de l'État, par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs. *Holocauste* est un mot d'origine grecque qui signifie « sacrifice par le feu ». Le régime nazi, arrivé au pouvoir en Allemagne en janvier 1933, croyait que les Allemands appartenaient à une « race supérieure » et que les Juifs menaçaient l'existence de cette prétendue communauté raciale allemande.

Durant l'Holocauste, les autorités allemandes ont également pris pour cibles d'autres groupes en raison de leur prétendue « infériorité raciale », parmi lesquels les Roms (tsiganes), les personnes handicapées et certains peuples slaves (Polonais, Russes...). D'autres groupes encore ont été persécutés pour des raisons politiques ou idéologiques, ou leur comportement, notamment les communistes, les socialistes, les Témoins de Jéhovah et les homosexuels.

### Encadré 3 : Qu'est-ce que l'Holocauste ?

Dans les premières années du régime nazi, le gouvernement national-socialiste a créé des camps de concentration pour y détenir, indéfiniment et en dehors de tout cadre judiciaire ou administratif, des opposants politiques et idéologiques réels ou imaginaires.

Après l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941, des unités spéciales ont mené des opérations d'extermination massive des Juifs, des Roms et des cadres de l'État soviétique et du Parti communiste, derrière les lignes allemandes. Sur les territoires occupés, notamment l'Union soviétique et la Pologne, les SS, la police et les unités militaires allemandes ont massacré plus de deux millions de Juifs, hommes, femmes et enfants, et des centaines de milliers d'autres personnes, sans considération de leur âge ou de leur sexe.

Entre 1941 et 1944, les autorités allemandes ont déporté près de trois millions de Juifs raflés en Allemagne, dans les territoires occupés et sur les territoires de certaines puissances de l'Axe qui étaient leurs alliées, vers des centres d'extermination où ils étaient gazés dans des installations construites à cet effet.

En 1933, l'Europe comptait plus de neuf millions de Juifs. En 1945, les Allemands et leurs collaborateurs en avaient massacré près des deux tiers dans le cadre de la « solution finale », nom donné par les Nazis à leur politique d'extermination des Juifs d'Europe.

Pour plus d'information, consulter l'encyclopédie en ligne du Musée du Mémorial de l'Holocauste (États-Unis) : <https://www.ushmm.org/learn/holocaust-encyclopedia>

Comment un État moderne, avec le concours de tous les segments importants de la société et des institutions de l'appareil étatique, a-t-il pu entraîner des millions de personnes dans toute l'Europe à participer, apporter leur soutien ou donner leur assentiment à une destruction ciblée et à une extermination de masse d'une telle ampleur ? Comment des

fonctionnaires, des médecins, des juristes, des éducateurs, des ingénieurs, des journalistes et des citoyens ordinaires ont-ils pu, dans plusieurs pays, soutenir des politiques qui ont conduit au massacre systématique de leurs collègues et voisins ? L'enseignement de l'Holocauste porte non seulement sur la dimension historique de l'événement, mais aussi sur ces questions.

L'enseignement de l'Holocauste offre, en outre, un point de départ pour une analyse des signes avant-coureurs susceptibles d'alerter sur le risque de crimes de masse. La discrimination et la marginalisation systématiques des Juifs et d'autres minorités, dans un climat de nationalisme extrême et de propagande axée sur l'exclusion, ont précédé les massacres et le génocide qui se sont produits pendant la Seconde Guerre mondiale. L'étude de cet épisode de l'histoire peut être l'occasion d'une discussion sur les contextes sociétaux à la faveur desquels des politiques d'exclusion divisent des communautés et créent un climat rendant le génocide possible. Elle peut donc conduire à une réflexion sur la manière dont des atrocités viennent à être commises, et sur le rôle que les individus, les institutions et la société peuvent jouer en reconnaissant les signes précurseurs et en réagissant comme il se doit.

Comprendre comment et pourquoi l'Holocauste s'est produit aide à mieux saisir les mécanismes de la violence de masse en général, et fait prendre conscience de l'importance de la promotion des droits de l'homme, de l'éthique et de l'engagement civique pour renforcer la solidarité humaine aux niveaux local, national et mondial.

## 2.2 Pourquoi enseigner l'Holocauste ?

Dans les années 1920, l'Allemagne était une toute jeune démocratie, et une société hautement instruite ; c'était aussi un pays traumatisé par la Première Guerre mondiale et une crise économique sévère. En montrant comment elle a pu, avec l'assentiment de sa population, mobiliser ses ressources intellectuelles, sociales, politiques et militaires pour soutenir et mettre en œuvre des politiques et des mesures qui ont conduit au massacre de millions de personnes, et rallier à elle certains groupes dans d'autres pays, l'enseignement apprend à reconnaître, dans toute société, les symptômes qui doivent alerter. Voici quelques considérations propres à encourager les acteurs de l'enseignement à plaider pour que ce sujet soit inclus ou plus amplement traité dans les programmes qui les concernent, et à leur démontrer comment son inclusion pourrait faire avancer leurs priorités en matière d'éducation.

L'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste :

- ✓ Démontrent la **fragilité de toutes les sociétés et de toutes les institutions** qui sont censées protéger la sécurité et les droits de tous, et la manière dont ces institutions peuvent être utilisées contre une composante de la société, d'où

l'obligation pour tous, et en particulier ceux qui exercent des responsabilités, de défendre plus vigoureusement les valeurs humanistes qui protègent et préservent l'existence de sociétés libres et justes.

- ✓ Mettent en lumière des **aspects du comportement humain** qui se rencontrent dans toutes les sociétés, comme la tendance à chercher des boucs émissaires et le désir de trouver des réponses simples à des problèmes complexes, les risques de violence extrême et d'abus de pouvoir, et l'influence que peuvent avoir la peur, la pression des pairs, l'indifférence, la cupidité et le ressentiment sur les relations sociales et politiques.
- ✓ Font prendre conscience des **dangers des préjugés, de la discrimination et de la déshumanisation**, qu'il s'agisse de l'antisémitisme à l'origine de l'Holocauste ou d'autres formes de racisme et d'intolérance.
- ✓ Approfondissent la réflexion sur les **problèmes contemporains** qui affectent les sociétés partout dans le monde, tels que le pouvoir des idéologies extrémistes, la propagande, les abus de pouvoir des autorités, ainsi que la haine et la violence dirigées contre certains groupes.
- ✓ Font découvrir les **ressources de l'être humain** dans des situations extrêmes et désespérées, par l'examen de la conduite des auteurs de violences et des victimes, et de tiers qui, mus par des motivations diverses, tolèrent la haine et la violence, refusent de les voir ou agissent pour les combattre. L'élève peut ainsi prendre conscience non seulement de l'emprise que peuvent exercer la haine et la violence, mais aussi du pouvoir de la résistance, de la résilience et de la solidarité dans des contextes locaux, nationaux et mondiaux.
- ✓ Appellent l'attention sur **les institutions et les normes internationales qui ont été établies en réaction à la Seconde Guerre mondiale et à l'Holocauste**, comme les Nations Unies et les accords internationaux qu'elles ont adoptés pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme (Charte des Nations Unies, 1945), pour proclamer les droits de l'individu et l'égalité de tous devant la loi (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948), pour protéger les populations civiles dans toutes formes de conflits armés (Conventions de Genève, 1949), et pour protéger les personnes qui ont fui leur pays par crainte de persécutions (Convention relative au statut des réfugiés, 1951). Cela peut contribuer à forger une culture de respect de ces institutions et de ces normes, y compris les normes constitutionnelles nationales inspirées par elles.
- ✓ Mettent en relief **les efforts (pas toujours couronnés de succès) de la communauté internationale pour faire face aux génocides modernes**. Le Tribunal militaire de Nuremberg (1945-1946) a été la première juridiction qui a jugé les auteurs de « crimes

contre l'humanité », jetant ainsi les fondements du système pénal international moderne. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948, par laquelle les États sont convenus de prévenir et de réprimer le crime de génocide, est un autre exemple de réponse directe aux crimes perpétrés par l'Allemagne nazie. Par conséquent, l'enseignement de l'Holocauste peut mener à une réflexion sur la récurrence de tels crimes et le rôle de la communauté internationale.

## 2.3 Dans quels contextes enseigner l'Holocauste ?

L'enseignement de l'Holocauste peut s'inscrire dans de multiples contextes. Les paragraphes qui suivent explorent le rôle que l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste peuvent jouer dans trois contextes particuliers : la prévention du génocide, la promotion des droits de l'homme et le traitement du passé.

### 2.3.1 La prévention du génocide

Expliquer aux élèves ce qui fait la particularité de l'Holocauste est l'occasion de traiter de la nature et de la dynamique des crimes de masse, à savoir le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Comme l'énonce le *Cadre d'analyse des atrocités criminelles* publié par les Nations Unies, « [L]es atrocités criminelles sont considérées comme les plus graves crimes contre la personne humaine. Leur qualification de crimes internationaux est basée sur la conviction que les actes qui les constituent portent atteinte à la dignité même de l'être humain ». Sur le plan humain, mais aussi social, politique et économique, le coût et les conséquences de ces crimes sont incommensurables, et leur portée s'étend bien au-delà des limites des territoires sur lesquels ils ont été perpétrés. La prévention est donc apparue, aux yeux de la communauté internationale, comme indispensable à la paix et à la stabilité internationales. Elle exige des efforts et une attention soutenus à court et à long termes, aux niveaux local, national et mondial. Entre autres mesures, elle pourrait donner lieu à des initiatives institutionnelles visant à consolider l'État de droit et à protéger les droits de l'homme, à assurer une meilleure gestion de la diversité sociale et à renforcer la société civile et les médias indépendants.

L'éducation peut jouer un rôle essentiel à cet égard, en amenant à s'interroger sur les signes précurseurs, les conséquences sur la société et la gamme de comportements humains qui rend de tels événements possibles. En outre, l'éducation peut aider à prendre conscience de la diversité et des droits de l'homme, et de leur importance.

L'enseignement dispensé au sujet de l'Holocauste et, plus généralement, du génocide et des crimes de masse, contribue à forger le jugement critique, à renforcer les réponses résilientes



et efficaces aux idéologies extrêmes et d'exclusion, et à faire prendre conscience aux élèves de la manière dont ils se perçoivent par rapport au passé, au présent et à l'avenir de leur pays. Un tel enseignement est, en réalité, un investissement à long terme qui est essentiel.

#### **Encadré 4 : L'éducation et la responsabilité de protéger**

Le Rapport présenté en 2013 par le Secrétaire général des Nations Unies, sous le titre *Responsabilité de protéger : responsabilité des États et prévention*, souligne le rôle de l'éducation dans l'instauration d'une société résiliente face aux atrocités criminelles, et formule, à cet égard, la recommandation suivante : « Les programmes scolaires devraient prévoir un enseignement sur les violations commises dans le passé ainsi que sur les causes, la dynamique et les conséquences des atrocités criminelles ». Le rapport signale la décision de l'Argentine de lancer en 2009 « un programme éducatif dans lequel l'Holocauste est enseigné d'une manière qui renforce la notion d'obligation de répondre de ses actes, de participation et d'ouverture ».

Pour plus d'information, se reporter au texte intégral du rapport *Responsabilité de protéger : responsabilité des États et prévention. Rapport du Secrétaire général (A/67/929-S/2013/399)* : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/67/929](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/67/929).

#### **Encadré 5 : Génocide et crimes de masse – les concepts clés**

Le terme de "génocide" a été forgé par le juriste polonais Raphael Lemkin, lui-même Juif réfugié, pour tenter de décrire l'extermination d'un groupe à qui sont reprochées sa race, son appartenance ethnique, sa nationalité ou sa religion. « Génocide » est devenu un concept juridique international en 1948. Dans son livre *Axis Rule in Occupied Europe* (L'Europe occupée sous la domination des puissances de l'Axe), publié en 1944, Lemkin écrit :

« Par "génocide", nous entendons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. Ce néologisme, forgé par nous pour évoquer les lointaines origines d'une pratique moderne, combine le mot grec ancien *genos* (race, tribu) et le suffixe latin *-cide* (meurtre). De manière générale, le terme génocide ne désigne pas nécessairement l'anéantissement immédiat d'une nation, sauf lorsqu'il est accompli par l'extermination massive de tous les membres de cette nation. Il est conçu pour signifier plutôt un plan coordonné combinant différentes actions dont le but est la destruction des fondements essentiels de l'existence d'un groupe national en vue de son annihilation. Le génocide est dirigé contre le groupe national dans son ensemble, tandis que les actions menées prennent pour cibles des individus, non en tant que personnes, mais en tant que membres du groupe national. »

Les expressions « atrocités criminelles » et « crimes de masse » se rapportent à trois crimes définis par le droit international : génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. L'expression « crimes de masse » peut désigner aussi le « nettoyage ethnique », qui n'a pas été reconnu comme un crime à part entière dans le droit international.

#### **GÉNOCIDÉ**

Aux termes de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par les Nations Unies en 1948, « le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- (a) meurtre de membres du groupe ;
- (b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- (c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- (d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- (e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

### CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale définit les crimes contre l'humanité en ces termes : « actes commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque :

**(a)** Meurtre ; **(b)** Extermination ; **(c)** Réduction en esclavage ; **(d)** Déportation ou transfert forcé de population ; **(e)** Emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ; **(f)** Torture ; **(g)** Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; **(h)** Persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste [...] ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ; **(i)** Disparitions forcées de personnes ; **(j)** Crime d'apartheid ; **(k)** Autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale ».

### CRIMES DE GUERRE

Les crimes de guerre peuvent être perpétrés à l'encontre de diverses catégories de victimes, combattantes ou non. Dans les conflits armés internationaux, les victimes comprennent les personnes expressément protégées par les quatre Conventions de Genève de 1949, à savoir : (1) les blessés et les malades dans les forces armées en campagne ; (2) les blessés, les malades et les naufragés des forces armées sur mer ; (3) les prisonniers de guerre ; (4) les personnes civiles.

Les crimes de guerre sont codifiés par les Conventions de Genève de 1949 et le Protocole additionnel I de 1977, l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les articles 2 et 3 du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'article 4 du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

### NETTOYAGE ETHNIQUE

Le *Rapport final de la Commission d'experts constituée conformément à la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité des Nations Unies* utilise cette expression pour désigner « une politique délibérée conçue par un groupe ethnique ou religieux visant à faire disparaître, par le recours à la violence et à la terreur, des populations civiles appartenant à une communauté ethnique ou religieuse distincte de certaines zones géographiques ».

Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide des Nations Unies a publié en 2014 un *Cadre d'analyse des atrocités criminelles – Outil de prévention*, qui contient toutes informations utiles sur les violations du droit international humanitaire et les moyens de les prévenir : <http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/pdf/Genocide%20Framework%20of%20Analysis.pdf>

### 2.3.2 La promotion des droits de l'homme

L'Holocauste a commencé dans l'Allemagne nazie par des abus de pouvoir et de graves violations des droits de l'homme, dont l'escalade a peu à peu conduit à la guerre et au génocide. Toutes les atteintes aux droits de l'homme n'aboutissent pas à un génocide, mais l'Holocauste est un cas important qu'il convient d'examiner sous cet angle. Les politiques et les pratiques discriminatoires qui ont déshumanisé et marginalisé les Juifs et d'autres minorités ou groupes politiques (en privant, par exemple, les individus de leur citoyenneté) montrent comment les violations des droits de l'homme, lorsqu'elles se combinent à des facteurs tels qu'abus de pouvoir et/ou idéologie de l'exclusion, peuvent se trouver normalisées dans une société – quand bien même celle-ci repose sur l'État de droit. Le fait que ces politiques ont abouti avec le temps à un système d'extermination organisé par l'État témoigne des dangers qu'il y a à bafouer les droits de l'homme. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste, un certain nombre de normes internationales en matière de promotion des droits de l'homme ont été adoptées, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'examen de ces textes est une étape essentielle dans la compréhension de l'évolution des concepts relatifs aux droits de l'homme.

Néanmoins, l'enseignement de l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme sont deux domaines distincts – aussi riches l'un que l'autre. Il convient de réfléchir à la manière dont les éducateurs vont proposer aux élèves une étude de l'histoire qui respecte les principes propres à ces deux domaines. Un certain nombre d'organisations se sont penchées sur les points de recoupement possibles, notamment l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), en partenariat avec Yad Vashem<sup>6</sup>, et la fondation allemande Mémoire, responsabilité et avenir (*Stiftung Erinnerung, Verantwortung und Zukunft*, EVZ). L'intégration avisée de l'étude de l'Holocauste dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme peut être un moyen important de favoriser la réflexion critique sur le rôle et les responsabilités des membres et des responsables de la collectivité à l'égard de ces droits.<sup>7</sup>

---

6 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. 2011. *Toolkit on the Holocaust and Human Rights Education in the EU*. La FRA et Yad Vashem ont conçu cette boîte à outils aidant à comprendre les contenus et la méthodologie de l'enseignement de l'Holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme, qui peut servir d'appui à un enseignement sur et à partir de ces questions. <http://fra.europa.eu/fraWebsite/toolkit-holocaust-education/index.htm>

7 Eckmann, M. 2015. Is Teaching and Learning about the Holocaust Relevant for Human Rights Education? Gross, Z. et Stevic, E.D. (Dir. publ.), *As the Witnesses Fall Silent: 21st Century Holocaust Education in Curriculum, Policy and Practice*, UNESCO BIE/Springer International, pp. 53-65.

### 2.3.3 Face au passé

L'enseignement de l'Holocauste est avant tout un devoir pour les pays d'Europe dans lesquels une fraction considérable de la société a collaboré avec l'Allemagne nazie ou a soutenu celle-ci. Après une période initiale de silence et/ou de minimisation des faits, nombre de ces pays ont pris conscience de la nécessité d'inscrire l'Holocauste dans les programmes d'enseignement et de l'obligation d'enquêter sur le passé national et de l'affronter. Néanmoins, les responsabilités nationales, professionnelles ou individuelles continuent de faire violemment débat dans les pays qui ont été le théâtre de l'Holocauste, et entre eux. Plus de 70 ans après les faits, nombreux sont ceux de ces pays où ne s'est pas encore manifestée une vision critique de l'histoire qui reconnaisse les diverses responsabilités dans le massacre des Juifs et d'autres groupes, tels que les Roms. Des idéologies nationalistes continuent de peser sur la manière dont la mémoire de l'histoire est entretenue et enseignée.

Dans le monde, de nombreuses sociétés qui ont été marquées par des atrocités continuent de faire face à des divisions. La société demeure fracturée et les progrès sont bloqués par le refus de ces pays d'affronter une histoire nationale entachée par le génocide et les crimes de masse, ainsi que par les traumatismes durables qui résultent de tels crimes. Ces difficultés s'aggravent lorsque les parties au conflit, ou les survivants et leurs bourreaux, doivent coexister au sein d'une société dans laquelle ont été commises des atrocités. Si certaines sociétés se réfugient dans le silence, d'autres ont constaté que, dans leur recherche pour aborder le conflit de manière humaine et non violente, affronter le passé pouvait devenir un élément important du récit national.

Enseigner une histoire contestée et marquée par des atrocités qui affectent encore le présent est une tâche particulièrement difficile, d'autant plus que l'histoire est l'une des matières les plus difficiles à réformer du système éducatif. De plus, il faut souvent un minimum de consensus social, et donc de soutien des institutions, pour aborder par l'éducation les exactions du passé, avant que de nouveaux comptes rendus de l'histoire faisant état des crimes commis puissent être intégrés dans les programmes d'enseignement et les manuels, ou expliqués par les enseignants, dans le cadre de l'éducation formelle.

Il est cependant essentiel de fournir aux élèves des outils d'investigation critique leur permettant de comprendre comment les violations des droits de l'homme peuvent arriver à toucher toute une société, si l'on veut prévenir de nouveaux débordements. Dans les contextes sensibles, l'étude d'un ou de plusieurs cas de génocide ou de crimes de masse survenus en d'autres temps et d'autres lieux, comme l'Holocauste, peut aider les élèves à s'engager dans des débats salutaires sur des aspects litigieux du passé de leur propre communauté. Toute approche comparative exige que chaque cas de génocide ou de

crimes de masse soit replacé dans son contexte historique et culturel, de façon à éviter la banalisation ou la distorsion de chaque événement.

### **Encadré 6 : L'enseignement de l'Holocauste dans le monde**

Du fait notamment de la forte visibilité de la question sur la scène internationale, l'enseignement de l'Holocauste est devenu pour certaines sociétés confrontées à des atrocités dans leur propre passé un élément de référence utile, qui leur permet de réexaminer ces événements et la manière dont ils ont été représentés et traités depuis qu'ils se sont produits. En pareil cas, l'enseignement de l'Holocauste est conçu comme un « point d'entrée » ou un « catalyseur » aidant à formuler des questions qu'il a été trop difficile d'aborder directement au niveau national.

Une exposition itinérante sur Anne Frank, présentée en **Afrique du Sud** et en Namibie en 1993-1994, comportait des panneaux décrivant les atteintes aux droits de l'homme commises par le passé en Afrique du Sud. Le succès de cette exposition a mené à la création d'un Centre de l'holocauste au Cap en 1999, puis à Johannesburg en 2008, et à Durban en 2009. De même, le nouveau programme d'enseignement adopté en 2007 a mis l'accent sur les droits de l'homme, et l'Holocauste a été expressément inclus dans les programmes d'études sociales et d'histoire des classes de 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années. Les élèves découvrent d'abord l'Holocauste, puis l'apartheid, ce qui leur permet de bien saisir les liens (et les différences) entre l'un et l'autre. L'introduction d'un enseignement de l'Holocauste dans le système éducatif formel de l'Afrique du Sud, sous l'impulsion notamment de la Fondation sud-africaine sur l'Holocauste et les génocides, s'est révélée un moyen efficace pour répondre aux besoins d'une société portant encore les stigmates de l'apartheid, et pour combattre les préjugés raciaux persistants, en partie parce que l'Holocauste est très éloigné de l'expérience sud-africaine.

Avec le soutien de l'UNESCO et du Mémorial de la Shoah (France), la **Côte d'Ivoire** a introduit en 2016 un chapitre consacré au génocide et aux violences de masse dans les programmes d'histoire de l'enseignement secondaire. Le but est de renforcer l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, en introduisant des concepts particulièrement sensibles dans un programme conçu pour promouvoir une culture de la paix dans le pays. Le ministère de l'Éducation a, entretemps, organisé une formation des responsables de l'éducation, afin de diffuser les connaissances relatives à l'histoire du génocide et des crimes de masse, considérés d'un point de vue international.

L'**Argentine** a créé en 2006, dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire du coup d'État, un programme spécial intitulé Éducation et mémoire, mis en œuvre au sein du ministère de l'Éducation, en application de la Loi N° 26.206 sur l'éducation nationale, aux termes de laquelle l'éducation a pour objet de « renforcer l'exercice d'une citoyenneté démocratique, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». L'un des thèmes qui a retenu l'attention du ministère est l'enseignement de l'Holocauste, qui complète celui de la mémoire des dictatures récentes. En 2009, un Plan de travail national sur l'enseignement de l'Holocauste (résolution 80/09 du Conseil fédéral de l'éducation) a ainsi vu le jour, faisant de cette question un élément prioritaire de l'éducation éthique et civique, et débouchant sur des mesures de soutien de l'enseignement et de l'apprentissage relatifs à l'Holocauste, aux niveaux du pays et des provinces. Selon les concepteurs de ce programme, « l'étude de l'Holocauste et la réflexion et le débat sur ce thème nous permettent non seulement d'intégrer dans notre mémoire un fait historique majeur qui a laissé des traces profondes dans la culture humaine, mais aussi de soulever toute une série de questions concernant la compréhension et le respect de l'altérité dans nos propres communautés, et la défense et le respect de la diversité, qui sont les fondements de la citoyenneté. En ce sens, nous considérons que l'étude de l'Holocauste, en tant qu'événement historique, peut être un moyen de questionner notre propre expérience et de proposer des réponses sur la meilleure manière de se conduire en citoyens engagés et responsables, de ne pas rester indifférents à la douleur d'autrui, et d'exiger notamment des sociétés et des gouvernements le respect des droits humains universels, entre autres ».

(Source : UNESCO, 2017. *La enseñanza del Holocausto en América Latina. Los desafíos para los educadores y legisladores*).

## 2.4 L'éducation relative au génocide : recommandations

L'éducation relative au génocide étudie ce phénomène particulier, tandis que l'enseignement de l'Holocauste traite essentiellement des causes, de la dynamique et des conséquences du génocide du peuple juif. Cependant, leurs champs respectifs se recoupent de plus en plus. Les études sur le génocide – c'est-à-dire les travaux universitaires examinant les tendances et les manifestations du génocide et des crimes de masse – et l'éducation relative au génocide se sont répandues dans les universités et les écoles, car ces phénomènes sont récurrents dans le monde. Ces études examinent aussi aujourd'hui les théories cherchant à expliquer comment et pourquoi un génocide se produit. Bien sûr, chaque génocide est unique dans l'histoire. L'enseignement de cet événement particulier qu'est l'Holocauste comprend notamment une réflexion sur la représentation conceptuelle, la planification et la mise en œuvre de ce génocide, et amène à examiner en quoi ce que nous apprenons au sujet de l'Holocauste peut contribuer à prévenir de nouveaux crimes de masse aujourd'hui. Chaque approche a ses mérites. On peut toutefois

noter que les chercheurs continuent d'étudier les liens entre les deux disciplines.<sup>8</sup> Quoi qu'il en soit, l'Holocauste est, à ce jour, le cas de génocide qui a été le plus étudié, le plus documenté et le plus largement enseigné.

### 2.4.1 Objectifs des approches comparatives

Alors que s'accroît le nombre de matériaux historiques et pédagogiques dont on dispose sur différents cas de génocide et de crimes de masse dans l'histoire, les responsables politiques pourraient encourager l'étude de plusieurs d'entre eux, de façon à atteindre les objectifs d'apprentissage suivants :

- ✓ Inviter les élèves à analyser les manifestations et les processus communs qui différencient les situations de génocide d'autres situations, de façon qu'ils soient capables de percevoir les signes avant-coureurs et la dynamique sous-jacente du génocide. Ils prendront ainsi conscience de la nature cumulative de la violence susceptible de déclencher un génocide aujourd'hui. Ils seront aussi amenés à considérer les facteurs et les processus qui rendent certaines sociétés plus résilientes face à des tensions et à une dynamique similaires qui ont conduit ailleurs à un génocide et à des crimes de masse.
- ✓ Aider les élèves à mieux comprendre comment les sociétés font face à un passé de violences à grande échelle, comment les communautés affectées et les survivants vivent avec les séquelles du génocide, et comment les nations dévastées par de tels crimes parviennent à surmonter les conflits pour renouer avec la paix et la stabilité.
- ✓ Permettre aux élèves de réfléchir aux différences et aux similitudes entre divers cas de violences de masse, et d'avoir une idée plus claire de la signification historique particulière de chacun d'eux.
- ✓ Donner aux élèves le temps de découvrir des cas de génocide qui n'ont peut-être pas suffisamment retenu l'attention au niveau national ou international.

---

8 Ces relations sont notamment explorées dans Bloxham, D., 2013. *Holocaust studies and genocide studies: Past, present and future*. Apsel, J. et Verdera E. (Dir. publ.), *Genocide matters. Ongoing issues and emerging perspectives*, Routledge ; et Michman, D. 2014, *The Jewish dimension of the Holocaust in dire straits? Current challenges of interpretation and scope*. Norman, J.W.G. (Dir. publ.), *Jewish histories of the Holocaust, New transnational approaches*, Berghahn.

## 2.4.2 Principes directeurs pour la comparaison de cas de génocide et de crimes de masse

Lorsqu'ils se penchent sur l'étude du génocide en tant que phénomène historique en général, les responsables politiques pourraient prendre en considération les points suivants :

- ✓ Les conceptions de la communauté internationale reposent sur des définitions juridiques, dont l'application fait toutefois l'objet de débats. Chercheurs et praticiens discutent de l'interprétation plus ou moins large ou étroite qu'il convient de faire de tels ou tels termes ou expressions, chacun avançant des arguments solides à l'appui. De fait, le débat s'approfondit à mesure que la communauté internationale affine sa capacité de faire face à ces crimes complexes. Les définitions n'en sont pas moins utiles. Les décideurs gagneront à comprendre les évolutions dans ce domaine, même lorsqu'ils tentent de forger et de préconiser des définitions claires.<sup>9</sup>
- ✓ Il importe d'intégrer dans l'étude du génocide, ou des crimes de masse en général, un point de vue local ou régional. De nombreux pays d'Europe dispensent un enseignement de l'Holocauste ainsi que des autres crimes perpétrés par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs. Les pays de l'Afrique subsaharienne, par exemple, s'intéressent souvent au génocide des Tutsi en 1994, au Rwanda, ou aux génocides des Herero et des Nama commis en 1904 dans le Sud-Ouest africain allemand (actuelle Namibie). D'autres régions pourront étudier les génocides et crimes de masse perpétrés au Cambodge, au Darfour ou à Srebrenica. L'examen d'événements survenus dans leur propre aire géographique aidera sans doute les élèves à mieux faire le lien et percevoir les similitudes avec leur propre vécu.

---

9 Straus, S. 2016. *Fundamentals of Genocide and Mass Atrocity Prevention*. Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, chapitre 1.



- ✓ Il faut toutefois avoir conscience que, dans les pays dont le passé a été marqué par un génocide ou d'autres crimes de masse, aborder de front sa propre histoire risque d'être trop difficile ou mal accepté. Mieux vaut peut-être commencer par présenter le sujet à travers le prisme d'un autre exemple historique, en mettant à profit le corpus de connaissances, de témoignages et d'analyses constitué par les travaux sur le génocide. L'étude de l'Holocauste, par exemple, peut être un bon point de départ, étant donné la profusion de matériel didactique de grande qualité étayé par une vaste expérience pédagogique des objectifs d'apprentissage.

Sachant que l'étude du génocide et des crimes de masse peut soulever des difficultés d'ordre affectif, politique et pédagogique, il est bon de garder à l'esprit les quelques observations supplémentaires qui suivent :

- ✓ Si l'on peut observer des constantes et des thématiques communes dans le déroulement des génocides et leurs séquelles, chaque événement a ses caractéristiques propres qui rend chaque contexte historique unique. Ce que l'on apprend d'un exemple historique ne s'applique pas nécessairement à tous les autres. Il importe d'en tenir compte sur le plan pédagogique.
- ✓ Les éducateurs doivent savoir que l'examen et la comparaison de différents cas de génocide et de crimes de masse nécessite une parfaite compréhension historique de tous les événements considérés – et un nombre d'heures suffisant dans les programmes scolaires.
- ✓ Enfin, il faut procéder avec un soin particulier lorsque l'on compare un cas de génocide avec des événements historiques ou contemporains qui peuvent être très différents. Une analyse replaçant chaque cas dans son contexte historique aide les élèves à mieux saisir les similitudes et les différences, et fait ressortir la signification historique particulière de chaque événement. Les comparaisons ne doivent pas conduire à minimiser l'importance de tel ou tel cas, chacun devant être compris et reconnu dans sa réalité et sa complexité propres.

## Encadré 7 : Génocide et crimes de masse – les ressources

Certaines organisations proposent de la documentation, des cours et des formations sur les cas de génocide et de crimes de masse présents et passés, en général ou en particulier, ainsi que sur la question de la prévention. Les éducateurs trouveront, par exemple, divers documents en ligne sur les crimes commis en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Guatemala, dans l'empire Ottoman, au Rwanda, en Union soviétique, et en d'autres lieux. Quelques exemples :

- Aegis Trust : <http://www.aegistrust.org/>
- Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation (AIPR) : <http://www.auschwitzinstitute.org/>
- Documentation Center of Cambodia (DC-CAM) : <http://www.dccam.org/>
- The Genocide Education Project : <https://genocideeducation.org/>
- Genocide Watch : <http://www.genocidewatch.com/>
- Institut d'études politiques de Paris, Violence de masse et résistance – Réseau de recherche : <http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr>
- International Crisis Group : <https://www.crisisgroup.org/>
- Kigali Genocide Memorial : <http://www.kgm.rw/>
- Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains (MIGS) : <http://www.concordia.ca/research/migs.html>
- NIOD Institute for War, Holocaust and Genocide Studies : <http://www.niod.knaw.nl/en>
- Chaire UNESCO sur la prévention du génocide (Rutgers University) : <http://www.ncas.rutgers.edu/unesco-chair-genocide-prevention>
- Musée du Mémorial de l'Holocauste, Centre Simon-Skjoldt pour la prévention du génocide : <https://www.ushmm.org/confront-genocide>
- USC Shoah Foundation, Chaire UNESCO sur l'éducation relative au génocide : <https://sfi.usc.edu/about/unesco>
- Yale University, the Genocide Studies Program : <http://gsp.yale.edu/>

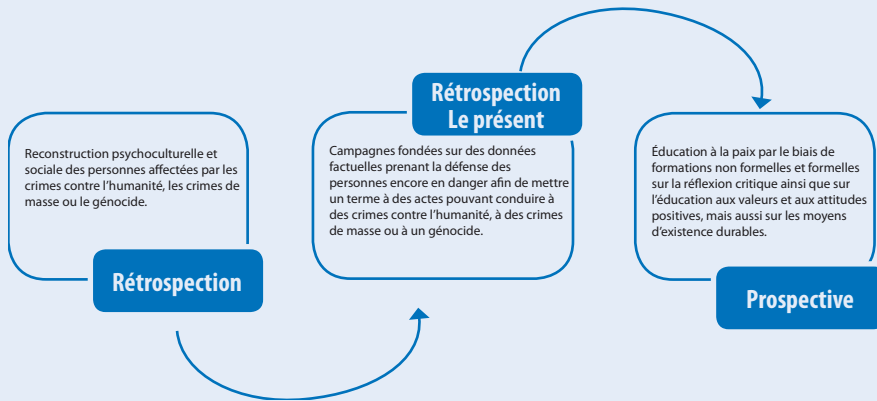
## Encadré 8 : Enseignement du génocide au Rwanda

Au Rwanda, le récent programme d'histoire prévoit expressément l'étude du génocide des Tutsi en 1994, notamment à travers la comparaison entre différents génocides, en vue de « suggérer des moyens d'éviter un nouveau génocide au Rwanda et ailleurs » (2015). L'approche adoptée est de type comparatif, comme il ressort clairement du *Programme d'enseignement pour le développement durable* de 2015. Ce programme, fondé sur les compétences, mentionne l'étude du génocide en tant que thème transversal, qui est donc traité dans le cadre de matières diverses. Il y est également spécifié que « les enfants rwandais doivent étudier le génocide perpétré contre les Tutsi, en même temps que l'Holocauste et d'autres génocides » (Rwandan Education Board, p. 10).

L'enseignement du génocide des Tutsi, commis au Rwanda en 1994, et, en conséquence, l'introduction de l'étude du génocide dans les programmes et les manuels d'histoire, participent d'un processus de restauration progressive de l'unité et de la paix nationales. Ce processus a commencé en 1995 par le retrait de certains chapitres de l'histoire rwandaise, qui a pris fin lorsque certaines considérations sur le génocide de 1994 ont été insérées dans le programme d'histoire, en 2008. Les approches récentes se fondent aussi sur la reconnaissance des effets désastreux de l'éducation dispensée au Rwanda avant le génocide, qui ont contribué à la discrimination à l'encontre de la population tutsi, et ont nourri l'idéologie qui a conduit au génocide. À l'inverse, l'intégration de l'histoire du génocide dans les programmes éducatifs tient compte de ce que les écoles, de même que les cadres d'apprentissage non formels et informels, sont des lieux essentiels de transmission des connaissances sur le génocide, et de lutte contre le silence, le déni et les conflits. Cette évolution correspond aussi à un approfondissement de la réflexion sur les pédagogies appropriées pour aider les élèves à affronter les séquelles du génocide. Selon Jean-Damascène Gasanabo, Directeur général du Centre de recherche et de documentation sur le génocide, au sein de la Commission nationale pour la lutte contre le génocide (CNLG), à Kigali, « ce changement apporté aux programmes s'est accompagné d'un effort pour substituer à l'apprentissage par mémorisation des méthodes encourageant la discussion ainsi que la réflexion et l'analyse critiques. L'élève participe activement à son apprentissage et n'est plus le réceptacle passif d'une histoire enseignée comme une "parole d'évangile" ».

Néanmoins, l'enseignement du génocide demeure une tâche difficile pour les enseignants, du fait notamment de la rareté du matériel et des directives pédagogiques. Le Mémorial du génocide de Kigali et Aegis Trust, en partenariat avec d'autres organisations rwandaises, telles que l'Educator's Institute for Human Rights, ont donc élaboré des programmes éducatifs et une formation en cours d'emploi afin d'aider les enseignants à renforcer leurs capacités et à acquérir les connaissances historiques nécessaires pour traiter des génocides et des crimes de masse. Ces programmes mettent l'accent sur « la réflexion critique, l'empathie et la responsabilité morale de l'individu » (Gasanabo, J.-D., Mutanguha, F. et Mpayimana, A., 2016, *Teaching about the Holocaust and Genocide in Rwanda*). Ils explorent les exemples historiques, principalement le génocide du peuple juif et celui des Tutsi, à l'aide d'un « Modèle/cadre pour une paix durable », qui vise à articuler l'éducation sur le génocide (*rétrospection*), la prévention du génocide (*regard sur le présent*) et la consolidation de la paix (*prospective*).

### Aegis Trust : Modèle/cadre pour une paix durable



Source : Aegis Trust

Pour plus d'information, consulter les documents suivants :

Gasanabo, J.D. 2017. The 1994 Genocide as Taught in Rwanda Classrooms. *UNESCO World Education Blog*. <https://gemreportunesco.wordpress.com/2017/01/06/the-1994-genocide-as-taught-in-rwandas-classrooms/>

Gasanabo, J.-D., Mutanguha, F. et Mpayimana, A.. 2016. Teaching about the Holocaust and Genocide in Rwanda. *Contemporary Review of the Middle East. Special Issue: Holocaust Education*, Volume 3, n° 3, pp. 329-345. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2347798916654583>

Rubagiza, J., Umutoni, J. et Kaleeba, A. 2016. Teachers as agents of change: Promoting peacebuilding and social cohesion in schools in Rwanda. *Education as Change*, Volume 20, n° 3, pp. 202-224. [https://upjournals.co.za/index.php/EAC/article/download/1533/pdf\\_50](https://upjournals.co.za/index.php/EAC/article/download/1533/pdf_50)

Rwanda Education Board. 2015. *Competence based curriculum: Curriculum cadre pre-primary to upper secondary*. Ministère de l'Éducation, République du Rwanda. <http://www.tcop.rw/file/2041/download?token=T398Bm6a>

---

# **3. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Des décennies de recherche et de pratique ont livré d'excellentes pistes sur la manière d'intégrer un enseignement de qualité de l'Holocauste dans divers contextes éducatifs. La présente section contient des informations détaillées sur les objectifs d'apprentissage d'un tel enseignement. Elle montre également comment ces objectifs s'articulent avec les approches de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Un bref point des connaissances concernant l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste sert de base à la définition des objectifs en la matière.

### 3.1 La recherche sur l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste

De nombreux éducateurs, chercheurs et militants sont convaincus que l'étude de l'Holocauste peut aider les élèves à développer des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes utiles. Les résultats attendus vont de l'acquisition de connaissances à des changements dans les comportements. Certes, les liens entre acquis cognitifs et évolution des attitudes et des comportements sont complexes et varient d'une culture à l'autre ; de plus amples recherches à long terme permettraient de mieux comprendre les résultats obtenus et les nouveaux défis. Néanmoins, les chercheurs ont examiné les effets de l'étude de l'Holocauste et ses relations avec les niveaux d'antisémitisme, de racisme et d'homophobie, son efficacité comme moyen de promouvoir les idéaux démocratiques, les droits de l'homme, l'interculturalisme et la citoyenneté, et ses liens avec l'apprentissage des relations entre groupes, la perpétuation de la mémoire et l'apprentissage à visée transformatrice.

L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) a demandé à une équipe multilingue d'experts de compiler et d'examiner des travaux de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste. Cette équipe a recensé près de 400 études parues dans plus de 600 publications en 15 langues.<sup>10</sup> Entre autres nombreuses conclusions, elle a noté dans son rapport que les élèves et les enseignants jugeaient l'étude de l'Holocauste extrêmement intéressante et que, quel que soit leur milieu d'origine, ils s'y consacraient souvent de manière intense. L'apprentissage relatif à l'Holocauste permet de progresser dans la compréhension de l'histoire, la tolérance et la réflexion morale. Une pédagogie efficace peut faire reculer l'ignorance et combattre les stéréotypes passifs. Les élèves se disaient souvent désireux d'en savoir plus sur l'Holocauste. L'étude de l'AIMH suggère que les progrès les plus marqués dans l'abandon des préjugés ou des stéréotypes à l'égard de « l'autre » étaient liés au temps de réflexion laissé aux élèves, souvent sacrifié en raison de contraintes d'horaires. Les recherches ont montré qu'il était important de définir

---

<sup>10</sup> Eckmann, M., Stevick, E. D. et Ambrosewicz-Jacobs, J. (Dir. publ.) 2017. *Research in Teaching and Learning about the Holocaust: A Dialogue Beyond Borders*, Metropol Verlag, Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

des objectifs d'apprentissage clairs et réalistes, et d'adapter les méthodes d'enseignement en fonction des objectifs spécifiques des différentes matières et disciplines dans le cadre desquelles l'histoire de l'Holocauste est enseignée.

### 3.2 Objectifs d'apprentissage principaux

Selon les recherches susmentionnées, les élèves qui étudient l'Holocauste doivent être capables :

- ✓ de dire comment et pourquoi l'Holocauste et les crimes perpétrés par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs ont pu se produire, et d'indiquer le rôle des gouvernements, des institutions et des diverses composantes de la société pendant l'Holocauste ;
- ✓ d'expliquer comment la concentration des pouvoirs peut faciliter l'oppression et le génocide ;
- ✓ d'analyser les motivations et les pressions qui ont influencé les comportements pendant le déroulement de l'Holocauste ;
- ✓ d'analyser le poids des particularités historiques et géographiques sur le déroulement des événements aux niveaux local, national et mondial ;
- ✓ d'expliquer le concept d'universalité des droits de l'homme et la manière dont les normes internationales ont évolué face à l'Holocauste et aux autres crimes de la Seconde Guerre mondiale ;
- ✓ d'identifier les tendances et les processus communs qui ont abouti au massacre de civils à grande échelle, et de repérer les signes avant-coureurs, tels que des crimes commis en toute impunité, la rhétorique du « eux contre nous », ou l'instabilité politique ;
- ✓ de relier les connaissances acquises au sujet de l'Holocauste à d'autres problèmes passés et contemporains.

### 3.3 Contribution de l'enseignement de l'Holocauste à l'éducation à la citoyenneté mondiale

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) vise à faire des élèves des personnes informées et dotées de sens critique, bien insérées socialement, respectueuses de la diversité, et responsables et engagées sur le plan éthique. Il existe de nombreuses possibilités d'aligner l'enseignement de l'Holocauste sur les objectifs de l'ECM. De fait, comprendre comment et pourquoi l'Holocauste s'est produit peut aider les élèves à réfléchir à leur

propre rôle en tant que citoyens du monde, à acquérir des compétences concernant les raisons historiques qui ont poussé des individus et des États à agir comme ils l'ont fait dans une situation donnée, et peut-être à passer à l'action pour défendre des enjeux civiques importants pour leur école et leur société. On peut donc attendre de l'enseignement de l'Holocauste qu'il soit pour chacun l'occasion de renforcer ses compétences, de prendre des décisions et de se livrer à un examen critique concernant son propre rôle dans la société contemporaine.

L'étude de l'Holocauste est grandement compatible avec l'ECM pour, au moins, trois grandes raisons :

- ✓ L'Holocauste soulève des questions qui sont au centre des préoccupations de l'ECM, notamment celles des droits de l'homme et de la discrimination.
- ✓ L'Holocauste a été la toile de fond de l'élaboration des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la compréhension concrète est facilitée à la lumière des violations particulières commises avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.
- ✓ Un examen des recherches consacrées à l'enseignement et à l'apprentissage relatifs à l'Holocauste montre que certaines approches (évoquées plus haut) peuvent produire des résultats qui figurent parmi les objectifs de l'ECM.

L'UNESCO recommande de fonder l'ECM sur trois domaines d'apprentissage : cognitif, socio-affectif et comportemental.

### **Encadré 9 : Les principales dimensions de l'éducation à la citoyenneté mondiale**

#### **Apprentissage cognitif**

Acquisition des connaissances, de la compréhension et du sens critique requis concernant les enjeux mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, ainsi que l'interconnexion et l'interdépendance des différents pays et de leurs populations.

#### **Apprentissage socio-affectif**

Sentiment d'appartenance à une humanité commune, de partage de valeurs et de responsabilités, et développement de l'empathie, de la solidarité et du respect des différences et de la diversité.

#### **Apprentissage comportemental**

Capacité d'agir de manière efficace et responsable aux niveaux local, national et mondial pour un monde plus pacifique et durable.

Source : UNESCO. 2015. *Éducation à la citoyenneté mondiale – Thèmes et objectifs d'apprentissage*, pp. 22-23.  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002332/233240f.pdf>



Les objectifs d'apprentissage de l'ECM concernant les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes que doivent acquérir les élèves sont définis sur la base de ces trois domaines qui, tout comme les résultats attendus et les caractéristiques de ce type d'éducation, concordent naturellement avec ceux de l'enseignement de l'Holocauste.

### 3.4 Objectifs d'apprentissage, thèmes et activités de l'enseignement de l'Holocauste dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté mondiale

	Éducation à la citoyenneté mondiale	Enseignement de l'Holocauste
<b>Domaine cognitif</b>	<p>Les élèves acquièrent les connaissances, la compréhension et le sens critique requis concernant les enjeux mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, et l'interconnexion et l'interdépendance des différents pays et de leurs populations.</p> <p>Les élèves développent leur aptitude à la réflexion et à l'analyse critique.</p>	<p>Les élèves comprennent comment et pourquoi l'Holocauste s'est produit dans le contexte de l'histoire moderne de l'Europe et du monde, y compris le rôle joué par la culture et l'identité, la peur, l'antisémitisme, l'idéologie et le pouvoir.</p>
<b>Domaine socio-affectif</b>	<p>Les élèves acquièrent un sentiment d'appartenance à une humanité commune, et de partage de valeurs et de responsabilités fondé sur l'empathie, la solidarité et le respect des différences et de la diversité.</p> <p>Les élèves adoptent une attitude faite d'empathie, de solidarité et de respect des différences et de la diversité.</p>	<p>Les élèves comprennent les violations des droits fondamentaux de l'être humain qui ont eu lieu pendant l'Holocauste, et remettent en question et approfondissent leurs propres postulats concernant les comportements humains, la responsabilité à l'égard de la société et la prise de décision.</p> <p>Ils sont conscients de leur responsabilité personnelle et de l'impact que peut avoir une conduite proactive sur les situations problématiques.</p>
<b>Domaine comportemental</b>	<p>Les élèves agissent de manière efficace et responsable aux niveaux local, national et mondial pour un monde plus pacifique et durable.</p> <p>Les élèves acquièrent la motivation et la volonté requises pour prendre les mesures nécessaires.</p>	<p>Les élèves surveillent l'apparition des préjugés et de la discrimination, et d'autres catalyseurs de la violence de masse systématique, et ils agissent pour combattre ces signes précurseurs de l'oppression et du génocide. Ils réfléchissent à leurs propres actes et motivations, et examinent d'un regard critique l'influence de leur comportement sur leur communauté.</p>

Pour faciliter l'obtention de résultats dans les trois principaux domaines d'apprentissage, l'UNESCO recommande des thèmes adaptés à chacun d'eux, comme indiqué ci-après.

Dans le domaine cognitif, par exemple, l'UNESCO propose les trois thèmes suivants : (1) structures et systèmes locaux, nationaux et mondiaux ; (2) problèmes affectant les interactions et les liens entre les communautés aux niveaux local, national et mondial ; (3) présupposés et dynamique du pouvoir.

La question de l'Holocauste et de son contexte historique (la Seconde Guerre mondiale) fait directement écho à ces différents thèmes. Bien que déclenché en Allemagne, l'Holocauste est devenu un événement de portée internationale. Ainsi, les Juifs d'Europe ont cherché refuge aux quatre coins du globe, avec un succès limité, tandis que le génocide et le conflit plus général détruisaient des millions de vies. Cet épisode de l'histoire révèle l'inefficacité des systèmes mis en place pour éviter les conflits, et fournit aux élèves un cadre historique pour étudier l'évolution des mécanismes internationaux censés aujourd'hui parer à ces problèmes. De même, l'analyse de cette dynamique aux niveaux local ou national offre d'importantes occasions de s'instruire au sujet de l'Holocauste, étant donné que les événements ont varié en fonction de l'époque et du lieu, et qu'ils dépendaient de facteurs tels que le statut de territoire occupé ou la collaboration du gouvernement, ainsi que des différentes phases de la guerre.

### **Encadré 10 : Les thèmes de l'éducation à la citoyenneté mondiale**

#### **Être informé et avoir l'esprit critique**

1. Structures et systèmes locaux, nationaux et mondiaux
2. Problèmes affectant les interactions et les liens entre les communautés aux niveaux local, national et mondial
3. Présupposés et dynamique du pouvoir

#### **Être socialement connecté et respectueux de la diversité**

4. Différences entre les niveaux d'identité
5. Différences et liens entre les communautés
6. Différences et respect de la diversité

#### **Être moralement responsable et engagé**

7. Mesures pouvant être prises individuellement et collectivement
8. Comportement responsable d'un point de vue éthique
9. S'engager et agir

Source : UNESCO. 2015. *Éducation à la citoyenneté mondiale – Thèmes et objectifs d'apprentissage*, pp. 25-26.  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002332/233240f.pdf>

On trouvera plus loin une liste de thèmes et d'activités d'apprentissage réalisables dans le cadre de l'enseignement de l'Holocauste, qui correspondent aux principaux domaines d'apprentissage de l'ECM. En règle générale, l'accent premier est strictement mis sur les événements de l'Holocauste. Néanmoins, bon nombre des dynamiques qui ont rendu ce dernier possible sont présentes dans d'autres contextes. L'eugénisme, par exemple, n'est pas limité à la seule Allemagne. On perçoit mieux son rôle dans l'Holocauste quand on comprend l'influence plus générale qu'il a exercée à la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle. De même, la propagande ou l'idéologie raciale sont à l'œuvre ailleurs que dans le contexte particulier de l'Holocauste. Les concepts énumérés ci-après peuvent donc souvent être rattachés à des évolutions mondiales plus vastes, ce qui, de fait, enrichit l'examen.

Une mise en garde concernant le choix du matériel utilisé en classe : les faits relatifs à l'Holocauste ont fait et font l'objet de nombreuses tentatives de désinformation et de distorsion. Internet a exacerbé ce problème. C'est dire combien il est important de cultiver la réflexion critique chez les élèves afin d'aiguiser leur capacité à distinguer la vérité de la fiction. En outre, le présent document recommande les sites Web d'organisations réputées pour le sérieux de leurs recherches, qui sont reconnues au niveau international (voir les annexes). En effet, les éducateurs constateront sans doute que la réfutation des mythes et des idées fausses que nourrissent les élèves fait partie intégrante de leur tâche.

### 3.4.1 Domaine cognitif : être informé et avoir l'esprit critique

#### Thèmes propres à l'ECM :

*Structures et systèmes locaux, nationaux et mondiaux*

*Problèmes affectant les interactions et les liens entre les communautés*

*Présupposés et dynamique du pouvoir*

Thème et sujets d'étude	Activités correspondantes
<p><b>Thème :</b> Examen et évaluation des positions des individus et des groupes face aux violences de masse, à l'oppression et au génocide systématiques, et de la manière dont de tels événements subsistent dans la mémoire, à titre d'apprentissage d'une réflexion critique et morale servant d'assise éthique à la prise de décision.</p> <p><b>Sujets possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les séquelles de la Première Guerre mondiale</li> <li>L'accession au pouvoir des Nazis</li> <li>La dictature sous le régime nazi</li> <li>L'idéologie nazie</li> <li>Les victimes des persécutions nazies</li> <li>Propagande et communication</li> <li>La Seconde Guerre mondiale en Europe</li> <li>Ghettos et camps de concentration</li> <li>Les unités mobiles d'extermination</li> <li>Les centres d'extermination</li> <li>Justice et responsabilité pénale</li> <li>Les réactions d'autres nations</li> <li>Les liens entre histoire, mémoire et politiques du souvenir</li> </ul>	<p>Comparer les techniques de propagande utilisées par les Nazis dans l'Allemagne démocratique de Weimar et celles qu'ils ont mises en oeuvre après avoir pris le pouvoir et créé un État totalitaire.</p> <p>Faire des recherches sur la manière dont les Nazis ont expliqué les luttes au sein de l'Allemagne et désigné des boucs émissaires.</p> <p>Examiner comment les institutions démocratiques (presse, police, appareil judiciaire, etc.) ont répondu à la dictature nazie.</p> <p>Étudier comment les autres pays ont réagi aux actes de l'Allemagne nazie au cours des années 1930.</p> <p>Examiner la vision du monde nazie et les raisons (race, politique, comportement, etc.) invoquées pour persécuter ou massacrer divers groupes.</p> <p>Étudier le rôle de la guerre dans l'escalade du massacre des Juifs d'Europe et le ciblage d'autres groupes.</p> <p>Examiner le traitement de l'Holocauste dans les médias (discours, presse, radio) dans les différents pays du monde, en vue de comprendre ce que les autres pays savaient à ce sujet.</p> <p>Faire des recherches sur le terme « ghetto », examiner son histoire et son statut au fil des siècles, y compris son rôle pendant l'Holocauste et ses utilisations aujourd'hui.</p> <p>Étudier la genèse des lois antisémites et les efforts des Juifs d'Allemagne pour émigrer vers d'autres pays d'Europe.</p> <p>Examiner comment la mémoire de l'Holocauste a été perpétuée au fil du temps par les gouvernements et par la société civile, et comment la manière dont il est commémoré, étudié par les chercheurs et enseigné aujourd'hui a façonné les récits locaux.</p>

### 3.4.2 Domaine socio-affectif : être socialement connecté et respectueux de la diversité

#### Thèmes propres à l'ECM :

*Différences entre les niveaux d'identité*

*Différences et liens entre les communautés*

*Différences et respect de la diversité*

Thème et sujets d'étude	Activités correspondantes
<p><b>Thème :</b> Examen du rôle joué par différents individus et groupes pendant l'Holocauste – bourreaux, victimes, sauveurs et témoins –, et réflexion sur les motivations et les pressions qui peuvent influencer sur les comportements humains.</p> <p><b>Sujets possibles :</b></p> <p>Les relations interethniques en Europe avant l'Holocauste</p> <p>L'antisémitisme – avant, pendant, et après l'Holocauste</p> <p>L'édification de la « communauté nationale »</p> <p>Collaboration et complicité (individus, groupes, nations)</p> <p>Les stades précoces de la persécution</p> <p>Élimination des personnes handicapées (programme « Euthanasie »)</p> <p>Persécution et massacre des Juifs</p> <p>Le rôle des femmes</p> <p>Pillage des biens juifs</p>	<p>Définir le terme « eugénisme » et retracer son histoire dans les sciences et la culture, en particulier sa relation avec les concepts de race et ses utilisations dans le cadre de l'Holocauste pour justifier la politique nationale.</p> <p>Examiner la genèse des lois et des politiques de l'Allemagne nazie concernant le traitement des Juifs, des personnes handicapées, des homosexuels, des Témoins de Jéhovah et des Roms.</p> <p>Mener des recherches sur l'histoire multiple du judaïsme et des Juifs, et étudier leurs conditions d'existence en Europe avant, pendant et après l'Holocauste. Examiner les distinctions ethniques, religieuses, culturelles et nationales qui ont déterminé les relations entre Juifs et non-Juifs, notamment la manière dont différents pays ont assimilé ou marginalisé les communautés juives lors de chacune de ces phases.</p> <p>Examiner les motifs et les pressions qui ont conduit des individus dans toute l'Europe à soutenir activement ou passivement, ou à combattre, la persécution et le massacre de leurs voisins.</p> <p>Déterminer le rôle joué par divers groupes professionnels (tels qu'éducateurs, médecins et personnel infirmier, artistes, commerçants) à cette époque.</p> <p>Étudier les effets de l'expropriation des biens juifs sur les communautés. Quels groupes en ont tiré profit ? Qu'est-ce que cela révèle sur la complicité de diverses composantes de la société ?</p>

### 3.4.3 Domaine comportemental : être moralement responsable et engagé

#### Thèmes propres à l'ECM :

*Mesures pouvant être prises individuellement et collectivement*

*Comportement responsable d'un point de vue éthique*

*S'engager et agir*

Thème et sujets d'étude	Activités correspondantes
<p><b>Thème :</b> À travers l'étude des réactions individuelles face à l'Holocauste, analyse par les élèves des facteurs qui influencent les décisions prises par chacun quant à la conduite à tenir sur des questions importantes pour leur propre société.</p> <p><b>Sujets possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comportement des divers individus et groupes (bourreaux, victimes, sauveurs et témoins)</li> <li>Réaction des Juifs</li> <li>Résistance</li> <li>Aide aux victimes</li> <li>Libération et séquelles</li> </ul>	<p>Étudier les sources relatives aux individus et aux groupes qui ont tenté de s'opposer aux politiques nazies et de venir en aide aux victimes, et tirer les leçons de leur position.</p> <p>Examiner les mesures prises par divers gouvernements avant et pendant l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale, et le rôle qu'ils ont joué en réagissant ou non face aux événements. Comparer (à travers des articles de journaux ou de revues, des lettres) leurs prises de position et celles des citoyens de l'époque.</p> <p>Explorer les différentes stratégies de défense adoptées par les Juifs dans les ghettos et les camps nazis, afin de déterminer la nature de ces actions.</p> <p>Étudier l'évolution des normes et des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux mesures de protection après l'Holocauste.</p> <p>Travailler individuellement ou en groupe en vue de déterminer, au sein de l'école, de la communauté ou du pays, les questions touchant les droits de l'homme pour lesquelles l'engagement citoyen est jugé bénéfique. Décrire brièvement le contexte historique de chaque question, et identifier des moyens concrets de la résoudre à différents niveaux (prendre contact avec des élus, créer un groupe d'action civique, contacter les membres de la communauté travaillant sur des questions similaires, etc.).</p>

---

# 4. MISE EN ŒUVRE

## Quelques défis

Avant de présenter les principales approches de la mise en œuvre de l'enseignement de l'Holocauste, il convient d'appeler l'attention sur certains écueils particuliers :

- ✓ Les acteurs de l'éducation doivent avoir conscience des facteurs informels, extérieurs à l'école, qui peuvent influencer fortement l'acquisition des connaissances sur l'Holocauste. Des recherches ont montré que le « bagage culturel »<sup>11</sup>, c'est-à-dire ce que les élèves apprennent hors de l'école, est tout aussi important, sinon beaucoup plus, que les contenus formels qui leur sont enseignés en classe. Le cinéma, les musées, les événements culturels, l'histoire familiale et les récits nationaux constituent d'abondantes sources de capital culturel qui peuvent aider les élèves à combler certaines aspects historiques que les écoles passent parfois sous silence. À l'inverse, le « bagage culturel » peut aussi véhiculer des préjugés, des interprétations simplistes, de la propagande politique, des informations incorrectes ou des idées erronées qui risquent de déformer la compréhension et l'interprétation de ce passé complexe.
- ✓ L'histoire de l'Holocauste – ou de tout autre cas de génocide ou de crimes de masse – soulève bien souvent des questions éthiques épineuses, et ravive de violentes émotions que les éducateurs comme leurs élèves risquent d'avoir du mal à maîtriser. Ce véritable défi peut revêtir une acuité particulière dans des pays aux prises avec les séquelles d'un conflit ou de crimes de masse, liées ou non à l'Holocauste. Bon nombre des pays qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale sont, par exemple, confrontés à la question de la collaboration avec les autorités allemandes. Le génocide nazi des Juifs n'aurait pu être si totalement mené à bien sans le consentement et la complicité d'individus, de groupes sociaux et d'institutions dans toute l'Europe sous domination allemande. L'enseignement de l'Holocauste va donc bousculer certaines présentations de l'histoire qui peuvent encore avoir cours dans certaines composantes de la société. Enfin, l'antisémitisme ou le racisme latent de certains élèves et éducateurs risque d'être un obstacle supplémentaire à un enseignement adéquat et efficace de l'Holocauste ou d'autres cas de génocide et de crimes de masse.

## Des contextes différents

Chaque pays ou système éducatif se caractérise par un contexte, des pratiques éducatives et des capacités (institutionnelles, financières et humaines) qui lui sont propres. Les programmes de mise en œuvre vont donc différer selon les pays. Les approches et les

---

11 Wineburg, S., Mosborg, S., Porat, D. et Duncan, A. 2007. Common Belief and the Cultural Curriculum: An Intergenerational Study of Historical Consciousness. *American Educational Research Journal*, vol. 44, n° 1, pp. 40-76.



exemples présentés dans cette section ne sont pas censés être appliqués tels quels. Il s'agit plutôt d'une liste de suggestions pouvant être combinées et adaptées de la manière la plus appropriée en fonction des besoins particuliers de chaque pays. Le souci de la vérité historique est essentiel pour assurer une pédagogie de qualité et se garder de toute récupération.

Même s'il n'existe pas d'approche idéale de la mise en œuvre de l'enseignement et de l'apprentissage relatifs à l'Holocauste au niveau mondial, les recherches et l'expérience pointent un certain nombre de facteurs pouvant contribuer au succès de la transmission des connaissances dans tel ou tel pays. Bien entendu, le choix d'une politique et de pratiques pédagogiques tiendra compte de toute une série de facteurs contextuels, notamment les programmes d'enseignement, les compétences des enseignants, les besoins et la diversité des élèves, les possibilités de nouer des relations de partenariat avec des établissements d'éducation non formelle, ainsi que la situation socioculturelle, politique et économique. La présente section examine les principales questions qui se posent.

## 4.1 Le programme d'enseignement

L'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste offrent d'importantes possibilités aux éducateurs, et leur permettent d'entreprendre un travail pédagogique utile, efficace et créatif. La complexité du sujet exige toutefois qu'ils puissent s'appuyer sur des sources d'information exactes et des méthodes fiables. Les programmes doivent proposer des contenus conformes à la vérité historique et des conseils pédagogiques reposant sur des bases solides.

### *Avant tout, apprendre l'histoire*

Dans les contextes éducatifs formels, l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste se font le plus souvent dans les classes d'histoire. Logiquement, le sujet est abordé dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale. L'Holocauste est également traité en rapport avec d'autres aspects pertinents du programme, notamment en étudiant les suites de la guerre et la mise en place d'un système judiciaire international, en étudiant le génocide et d'autres crimes de masse, en étudiant la mémoire historique ou, de manière plus générale, les droits de l'homme. Dans tous les cas, il est essentiel que l'Holocauste – ou tout autre cas historique de génocide – soit enseigné de telle façon que les élèves aient des occasions de réfléchir à la complexité des facteurs historiques qui ont facilité la montée de la barbarie.

## Encadré 11 : L'étude de l'Holocauste dans le monde

L'UNESCO et l'Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires ont publié en 2015 un rapport intitulé *Statut international de l'enseignement de l'Holocauste – Cartographie mondiale des manuels et des programmes scolaires*, qui étudie et présente les contenus, les concepts et les représentations de l'Holocauste dans les programmes scolaires de 135 pays<sup>1</sup>. Ce rapport indique les pays dans lesquels l'enseignement de l'Holocauste est inscrit dans les programmes, et comment le matériel didactique reflète la compréhension et les perceptions locales du génocide du peuple juif et d'autres crimes nazis.

Dans la région Asie-Pacifique, l'Holocauste est expressément mentionné dans les programmes de l'Australie, des Philippines et de Singapour. Au Bhoutan, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Malaisie, au Pakistan, en République de Corée et à Sri Lanka, les programmes comprennent des sujets pouvant offrir un contexte pour aborder la question, tandis que d'autres pays n'y font nulle part référence. Par exemple, le programme d'histoire 2195 de préparation au General Certificate of Education (GCE 'A' Level, équivalent du baccalauréat) de Singapour, publié en 2013, mentionne clairement une « étude de cas concernant l'Allemagne nazie [...] contrôle de la société et persécution de la population juive et d'autres minorités ». Le programme d'histoire pour les classes de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, adopté en 2009 par le Bhoutan, situe la question dans un cadre plus large et mentionne « le nazisme, Hitler (problèmes rencontrés par la République de Weimar, prise du pouvoir [par les National-socialistes], l'État nazi à partir de 1933) » et la « politique agressive de l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Le rapport suggère que l'Holocauste est enseigné aussi dans des pays dont les programmes d'études ne le mentionnent pas expressément. L'inverse est vrai aussi, d'où l'importance de faire figurer clairement, chaque fois que possible, l'enseignement relatif à l'Holocauste et/ou d'autres cas de génocides et de crimes de masse dans les documents d'orientation.

<sup>1</sup> Carrier, P., Fuchs, E. et Messinger, T., 2015. *The International Status of education about the Holocaust: a global mapping of textbooks and curricula*. UNESCO/Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires. <http://unesdoc.unesco.org/images/228776/002287/0022e.pdf>

## **Encadré 12 : Les efforts du Cambodge pour élaborer et appliquer un programme d'enseignement public de l'histoire du génocide et du Kampuchéa démocratique (communément appelée « histoire des Khmers rouges »)**

Après la dissolution finale du régime des Khmers rouges, en 1979, et la signature des Accords de paix de Paris à l'issue de la guerre entre le Cambodge et le Viet Nam, en 1991, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a été chargée d'administrer le pays jusqu'aux élections de 1993. C'est seulement alors que les responsables gouvernementaux ont entrepris de relever le défi consistant à préserver la mémoire collective des principaux éléments de la tragédie que le pays et son peuple avaient connue. Avec près de deux millions de victimes et d'innombrables survivants marqués par des traumatismes psychologiques et des séquelles physiques, la tâche était considérable. Des fonctionnaires insuffisamment formés, dont beaucoup avaient été complices du régime, ont mis en œuvre un programme d'études minimaliste. En 2000, le texte destiné aux élèves de 9<sup>e</sup> année indiquait : « Du 25 au 27 avril 1975, les dirigeants des Khmers rouges ont tenu un Congrès extraordinaire en vue de rédiger une nouvelle Constitution, et ont rebaptisé le pays Kampuchéa démocratique. Un nouveau gouvernement [...] dirigé par Pol Pot, a vu le jour, après quoi le peuple cambodgien a été massacré ». Entre 2002 et 2004, ce texte, si succinct fût-il, a disparu des manuels des deux cycles du secondaire. L'âge avancé des survivants du régime et le massacre général de plusieurs générations d'enseignants sous ce régime compliquaient encore la perpétuation de la mémoire collective.

Entretemps, les Nations Unies ont créé, en concertation avec le gouvernement, les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens à Phnom Penh, chargées de juger un petit nombre de dirigeants de haut niveau. Les procès ont fait prendre conscience de la nécessité d'éduquer la population cambodgienne (dont quelque 70 % étaient nés après le règne de terreur des Khmers rouges), et de garder vivante la mémoire collective du génocide. Les ressources extrêmement limitées du gouvernement et la formation insuffisante des enseignants sur des questions telles que le génocide et les crimes de masse, alors même que l'attention de la communauté internationale se faisait plus insistante, ont poussé les autorités à prendre de plus amples mesures. À cet effet, elles ont travaillé en partenariat avec le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), gardien des archives nationales regroupant les documents originaux qui subsistaient de l'ère des Khmers rouges, afin de restaurer et d'entretenir au sein du public le souvenir et la compréhension du génocide.

Le Centre de documentation a lancé et mis en œuvre une vaste initiative d'éducation du public comprenant l'élaboration de programmes d'enseignement, la formation des enseignants des établissements publics d'enseignement secondaire et supérieur, la publication et la diffusion de manuels d'instruction et de textes destinés aux élèves et aux enseignants, et conçus par des professionnels, ainsi qu'un large éventail de programmes d'éducation du pays tout entier. Cette initiative est devenue une composante régulière de tous les niveaux de l'enseignement public et de la formation continue des adultes. La vision qu'elle promeut fait comprendre aux Cambodgiens, à tous les niveaux de la société, que leur pays, qui avance rapidement sur la voie de la mondialisation, doit aussi répondre aux importants enjeux que sont la croissance durable, l'intégrité démocratique, les droits de l'homme et l'État de droit.

Pour plus d'information :

[http://www.dccam.org/Projects/Genocide/Genocide\\_Education.htm](http://www.dccam.org/Projects/Genocide/Genocide_Education.htm)

[http://d.dccam.org/Projects/Genocide/pdf/DC-Cam\\_Teacher\\_Guidebook\\_EN\\_2014.pdf](http://d.dccam.org/Projects/Genocide/pdf/DC-Cam_Teacher_Guidebook_EN_2014.pdf)

### **Approches transdisciplinaires et apprentissage axé sur l'exécution d'un projet**

En dehors des classes d'histoire, l'enseignement de l'Holocauste peut être, et est, intégré dans différentes matières, telles que l'instruction civique, les études sociales, le droit, la philosophie, la religion, les sciences, la musique et les arts. Ces matières sont autant de « prismes » et d'approches pédagogiques à travers lesquels étudier l'Holocauste. Les arts, notamment les arts visuels, la musique, le théâtre, le cinéma et la littérature, peuvent, par exemple, renforcer la capacité de s'exprimer, en particulier sur le mode réflexif, et induire une recherche et une analyse critiques des questions sociales et autres. Point important, les arts sont un moyen de surmonter des événements traumatiques par l'expression créative. De plus, l'intégration de l'enseignement de l'Holocauste dans l'ensemble du programme permet aux enseignants de l'articuler aisément avec d'autres aspects, comme l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation à la paix ou l'éducation aux droits de l'homme. Ces approches interdisciplinaires rendent, en outre, l'enseignement plus cohérent et dynamique, en regroupant différents sujets sous un même thème fondamental. Même si l'histoire n'en est pas l'angle d'attaque principal, l'attention à l'exactitude historique demeure un impératif essentiel.

Naturellement, le recours à des approches globales ou interdisciplinaires du programme soulève des questions d'ordre plus général concernant les méthodes d'enseignement utilisées dans tel ou tel établissement. Rattacher l'enseignement de l'Holocauste à l'éducation à la citoyenneté mondiale, par exemple, peut conduire à réaménager les contenus, l'environnement d'apprentissage et les méthodes d'enseignement et d'évaluation. Les chefs d'établissement et les enseignants sont donc des partenaires particulièrement importants dans le processus d'élaboration des programmes. Faire appel à leur expertise dans les phases de conception et d'application est un bon moyen de s'assurer leur adhésion et le respect du programme dans les écoles et dans les classes.

### **Étaler l'étude du sujet sur plusieurs années et lui consacrer suffisamment de temps**

Pour un apprentissage optimal, il est préférable d'adapter l'enseignement en fonction de l'âge des élèves et de l'étaler sur plusieurs années. Le programme doit donc prévoir une progression dans les contenus et les compétences, qui permette d'aborder des thèmes plus complexes et de renforcer les concepts importants chaque fois que les élèves reviennent sur le sujet aux différentes étapes de leur éducation. Ajoutons que le fait de consacrer un temps suffisant à l'étude de la dynamique complexe du génocide s'est révélé être un facteur de succès décisif. De nombreux systèmes scolaires ont constaté l'efficacité d'un enseignement de l'Holocauste échelonné sur plusieurs années et réparti entre plusieurs matières, de façon que les élèves y soient davantage exposés.

## Les tranches d'âge

Même si elle n'est souvent abordée que dans les classes les plus avancées, l'étude de l'Holocauste peut aussi débiter dès le primaire dans plusieurs pays. Cela peut être justifié par l'importance de la mémoire de l'Holocauste dans l'espace public ou le cercle familial, ou simplement par le fait que les jeunes enfants posent des questions sur toutes sortes de sujets sensibles, dont l'Holocauste, de sorte qu'il est approprié d'en parler à l'école. Comme tout sujet douloureux, l'histoire d'un génocide demande à être présentée dans les écoles élémentaires avec un soin particulier. Les éducateurs sont encouragés à prêter attention à un certain nombre d'aspects importants : la sensibilité des jeunes enfants et les précautions à prendre pour ne pas les heurter, le choix de sujets et de thèmes appropriés, et la mise au point d'une pédagogie adaptée à leur jeune âge, s'appuyant notamment sur les activités artistiques et la littérature. Il peut être très utile de s'assurer que les enseignants du primaire sont formés, conseillés et dotés de matériel adapté au contexte local si l'on veut que le niveau de complexité de l'enseignement dispensé aux élèves corresponde à leur âge et à leur niveau de développement.

Bien que les études sur l'âge à partir duquel l'Holocauste devrait être enseigné aux enfants soient peu nombreuses, la plupart recommandent d'introduire le sujet lorsque les élèves ont 11 ou 12 ans, et de l'approfondir à mesure qu'ils avancent en âge. Le Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis note, par exemple, que les élèves plus âgés « se montrent capables d'empathie devant les récits de témoins oculaires, et d'efforts pour comprendre les complexités de l'histoire de l'Holocauste, y compris l'ampleur et l'échelle des événements. Si les élèves des classes élémentaires peuvent être réceptifs à des récits personnels, il leur est souvent difficile de replacer ces derniers dans un contexte historique plus général ». Même dans une classe plus avancée, il importe d'encourager les éducateurs à être attentifs à la sensibilité et au niveau de développement des élèves. Les principes directeurs présentés à la section 4.4 contiennent quelques suggestions sur la manière de s'adresser aux élèves de tous âges.

## Prise en compte du genre dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et au génocide

Chercheurs et éducateurs sont de plus en plus conscients que le genre est une dimension du génocide et d'autres crimes de masse qu'ils essaient de mieux comprendre.<sup>12</sup> Les enseignants s'interrogeront peut-être sur le rôle, l'impact et les manifestations de la question du genre dans le génocide, qu'il s'agisse des stratégies de ses auteurs ou de l'expérience vécue par ses victimes.

Au cours de l'histoire, les atrocités ont été commises le plus souvent par des hommes. Le chercheur Adam Jones, spécialiste du génocide, note toutefois que « lorsque les femmes, en même temps que les hommes, sont *mobilisées, forcées, encouragées ou autorisées* à participer à un génocide ou à d'autres atrocités, elles ne se montrent en général pas plus réticentes que les hommes (qui le sont eux-mêmes souvent) ». Wendy Lower a, par exemple, étudié le comportement de femmes allemandes sous le Troisième Reich, et constaté que, selon leur rôle au sein de la société allemande et leur statut professionnel, elles avaient pris part à la perpétration de crimes « comme des administratrices, des voleuses, des persécutrices et des meurtrières zélées ».<sup>13</sup>

Le genre peut déterminer l'expérience des victimes aussi bien que les méthodes employées par les bourreaux pour commettre un génocide ou des crimes de masse. Le sort des femmes dépend des rôles dans lesquels elles sont souvent reléguées. Traditionnellement considérées comme dispensatrices de soins, les femmes qui ont la charge directe d'enfants ou de personnes âgées risquent de voir leurs propres chances de survivre à des actes de génocide compromises ou détruites. D'autre part, les persécuteurs leur réservent souvent un traitement particulier. Pendant l'Holocauste, les femmes enceintes et les mères d'enfants en bas âge ont été systématiquement qualifiées d'« inaptes au travail ». De ce fait, elles ont souvent été les premières à être envoyées dans les chambres à gaz.<sup>14</sup> Les agresseurs décidés à s'opposer symboliquement ou physiquement à la perpétuation des membres d'un groupe prennent souvent les femmes et les filles pour cibles de violences sexuelles, telles que viols collectifs ou stérilisation forcée. Il existe aussi des cas où les garçons et les hommes ont été l'objet d'agressions sexuelles systématiques. Les transgressions des normes en matière de genre, comme l'homosexualité et la transsexualité, ont aussi servi de prétextes pour cibler les hommes aussi bien que les femmes.

---

12 L'Organisation des Nations Unies définit le genre comme l'ensemble des « attributs et choix sociaux liés au caractère masculin ou féminin et aux relations entre femmes et hommes ou filles et garçons, ou entre femmes ou entre hommes. Ces attributs, choix et relations sont des constructions sociales, acquises à la faveur des processus de socialisation ». Source : [www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm](http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm)

13 Jones, A. 2017. *Genocide: A Comprehensive Introduction*, 3<sup>e</sup> édition, Routledge.

Lower, W. 2013. *Hitler Furies: German Women in the Nazi Killing Fields*, Houghton Mifflin Harcourt.

14 Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, « Women during the Holocaust ». <https://www.ushmm.org/wlc/en/article.php?ModuleId=10005176>

D'un point de vue pédagogique, l'analyse de l'influence du genre dans la dynamique du génocide et des crimes de masse met en évidence le traitement particulier qu'ont subi les femmes et les hommes hétérosexuels, homosexuels ou transsexuels. La reconnaissance de l'influence du genre permet de mieux comprendre les mécanismes et les croyances sur lesquels reposent les violences génocidaires, mais aussi la manière dont les victimes elles-mêmes ont réagi.

## 4.2. Recommandations à l'intention des concepteurs de programmes d'enseignement et des auteurs de manuels

1. Si l'Holocauste doit être enseigné, il faut qu'il en soit fait expressément mention dans les programmes. Il peut, en outre, être étudié en relation avec d'autres questions concernant le génocide en général. Il convient donc qu'il figure dans les documents officiels du gouvernement ou du ministère de l'éducation comme sujet obligatoire ou recommandé.
2. Outre la mention de l'Holocauste, le programme devrait comporter un exposé des concepts et des contenus relatifs à l'Holocauste, qui correspondent aux résultats de l'enseignement et de l'apprentissage visés dans la discipline où le sujet va être enseigné.
3. L'étude de l'Holocauste, et du génocide en général, sera particulièrement bénéfique si les élèves ont la possibilité de la poursuivre de manière coordonnée et adaptée à leur âge tout au long de leur scolarité.
4. Le programme d'histoire devrait insister sur la dimension historique de l'étude de l'Holocauste, en encourageant la recherche documentaire. On évitera ainsi le risque de distorsion ou de simplification des faits historiques pour répondre aux priorités du moment ou pour les besoins d'un simple cours de morale.
5. Le programme d'histoire devrait souligner la nécessité de comprendre comment la mémoire du passé se transmet et comment des récits historiques divergents ont été négociés au fil du temps dans les sociétés cherchant à renouer avec la stabilité et la paix après un génocide. Dans certains cas, il peut également être bénéfique de faire observer comment la mémoire des événements a engendré un nouveau conflit et de nouvelles violences.
6. Une concertation et un dialogue ouverts entre responsables politiques, auteurs de manuels, chefs d'établissement et enseignants, aux niveaux national et international, contribuent à la qualité de l'enseignement de l'Holocauste sur le plan des programmes, des manuels et des pratiques pédagogiques.

7. Pour assurer le respect de la vérité historique, les concepteurs des programmes et des manuels officiels devraient, au minimum, prêter une attention particulière aux aspects historiques ci-après, qui risquent d'avoir une incidence sur la manière dont les événements seront enseignés et compris :<sup>15</sup>
- **L'échelle spatiale et temporelle.** Veillez à respecter la chronologie et le champ géographique des événements. Rendez compte de la longue escalade dans l'exclusion et les persécutions, qui a facilité, à terme, la mise en œuvre de massacres systématiques de masse. Indiquez précisément les politiques, les pratiques et les diverses aires géographiques concernées, en évitant les références vagues telles que « l'Europe occupée » ou « l'Allemagne ». Décrivez les causes et les conséquences à court et à long termes dans les contextes locaux, nationaux et internationaux, y compris les séquelles de la violence et la manière dont les sociétés sont sorties du conflit et ont affronté la réalité et les conséquences du génocide.
  - **Les protagonistes.** L'Holocauste a concerné des millions de personnes. Multipliez les points de vue en évoquant, au-delà de Hitler et de l'élite nazie, les simples exécutants, les victimes, les témoins passifs, les sauveurs, les résistants, les collaborateurs et les alliés. Présentez l'éventail complet des motivations et des pressions qui ont poussé divers membres de la société à agir ou à s'abstenir d'intervenir face à la dynamique à l'œuvre dans leur communauté. Aidez-vous de citations éclairant ces motivations et ces pressions qui ont déterminé le comportement des individus, des institutions et des nations.
  - **Les modèles d'interprétation.** Confirmez que les informations historiques sont exactes et complètes, et évitez tout euphémisme. Situez dans leur contexte historique (temporel et spatial) les termes et les concepts utilisés pour décrire les personnes et les événements. Précisez si ces termes et ces concepts ont été forgés avant, pendant ou après les événements. Un glossaire peut être utile. Évitez les rapprochements terminologiques trompeurs, et assurez-vous que toute comparaison est rigoureuse et conforme à la vérité historique.
  - **La structure narrative et le point de vue.** Encouragez les élèves à faire des recherches en présentant divers points de vue reflétant la multiplicité des récits auxquels ont donné lieu les faits historiques. Utilisez la voie active plutôt que la voie passive pour souligner les responsabilités ; évitez le langage passionnel ; et soyez conscients que l'utilisation de noms collectifs tels que « les Allemands »

---

15 Adapté de Carrier, P., Fuchs, E. et Messinger, T. 2015. *The International Status of Education about the Holocaust: a global mapping of textbooks and curricula*, UNESCO/Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires, pp. 160–181.



ou « les Juifs », même si elle est dans une certaine mesure inévitable, peut, si l'on n'y prend garde, renforcer les stéréotypes. Utilisez un style narratif qui rende compte de l'expérience vécue par des individus et des groupes variés à des moments et en des lieux différents.

- **L'approche didactique.** Donnez aux élèves des occasions de se livrer à une analyse et une réflexion critiques ; faites appel aux connaissances antérieures – qui peuvent être partiellement erronées – en renvoyant à des sources extrascolaires autorisées. Veillez à utiliser les illustrations de manière à faire ressortir clairement les liens entre chacune d'elles, sa source et sa signification, et le contexte dans lequel on la comprend aujourd'hui. Le cas échéant, donnez une définition des droits de l'homme afin que les élèves comprennent bien de quoi il s'agit, quel est le rapport avec l'exemple historique étudié et comment faire pour promouvoir ces droits.
- **Contextes nationaux.** Faites ressortir la signification de l'Holocauste à l'échelon local, en le plaçant dans un contexte historique général mentionnant les dates, les lieux, les événements et les protagonistes principaux. Expliquez les liens historiques entre les concepts et les événements sous un angle critique, plutôt qu'en proposant l'examen passif de visuels ou de vagues références. Veillez à ce que les termes soient définis, et leur origine et usage expliqués, éventuellement à l'aide d'un glossaire.

### 4.3 Perfectionnement professionnel

Les cours de perfectionnement professionnel dispensés dans le cadre de la formation initiale ou en cours d'emploi sur l'enseignement de l'Holocauste et du génocide donnent aux enseignants les outils nécessaires pour relever les défis et résoudre les problèmes complexes relatifs au sujet.

#### *Rôle des établissements d'enseignement supérieur*

Les établissements d'enseignement supérieur ont une possibilité unique de toucher des étudiants qui vont faire carrière au niveau local ou international. Les cours sur l'Holocauste ou le génocide et les crimes de masse organisés dans le cadre universitaire peuvent être utiles à un grand nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui, une fois diplômés, seront à même de prendre une part active à la vie civique. Certains de ces étudiants deviendront à leur tour des éducateurs. Plus particulièrement, les universités et autres établissements assurant la formation initiale des enseignants peuvent jouer un rôle essentiel en diffusant des données historiques exactes et en promouvant de bonnes pratiques auprès de ceux qui seront chargés demain d'enseigner l'histoire de l'Holocauste ou du génocide et

des crimes de masse. De plus, si elles disposent d'un département de recherche, aussi modeste soit-il, les universités peuvent produire des ressources propres à faciliter la conception de programmes d'enseignement, formuler des orientations à l'adresse des enseignants, et même servir de sites de perfectionnement professionnel ou d'évaluation post-programme. Il existe une forte corrélation entre la capacité d'offrir des services de perfectionnement professionnel et d'élaboration de matériel didactique et l'état de la recherche universitaire. Les responsables des politiques de l'enseignement secondaire veilleront avec profit à ce que les établissements d'enseignement supérieur mettent également sur pied des programmes appropriés pour les étudiants et les chercheurs (master, doctorat et études post-doctorales, séminaires, bourses, chaires universitaires, programmes de recherche, etc.).

### **Encadré 13 : Un exemple du rôle de l'enseignement supérieur**

L'Université Jagellonne de Cracovie, la plus ancienne université de Pologne, a créé en 2008 le Centre d'études sur l'Holocauste. Celui-ci propose un programme de master pour les étudiants, et des universités d'été pour les professeurs de l'enseignement supérieur intéressés. À l'appui de cette activité, le Centre a créé en 2014 une chaire UNESCO d'enseignement de l'Holocauste, qui a enrichi l'offre de formation des enseignants, d'élaboration de programmes d'enseignement et de participation à l'enseignement et à l'apprentissage relatifs à l'Holocauste, dans toute la Pologne.

Pour en savoir plus : [http://www.holocaust.uj.edu.pl/en\\_GB/](http://www.holocaust.uj.edu.pl/en_GB/)

### **Encadrement des enseignants en exercice**

La mise en œuvre réussie de l'enseignement de l'Holocauste dans les écoles dépend avant tout des compétences des enseignants. Les recherches montrent que ces derniers doivent être relativement qualifiés pour encourager et faciliter les discussions sur ce sujet difficile, de sorte que la formation est un facteur essentiel pour une présentation de qualité des contenus. Les enseignants interviennent au contact direct des élèves et de leurs familles, et jouent de ce fait un rôle important en transmettant des connaissances exactes et une analyse juste des questions complexes liées à l'étude de l'Holocauste et du génocide. Ils sont aussi en première ligne pour combattre les idées fausses ou les préjugés dont certains élèves se font l'écho en classe. Offrir aux enseignants des possibilités de renforcer leur maîtrise du sujet et leurs compétences pédagogiques est un investissement essentiel. De plus, d'éventuels préjugés ou connaissances erronées nuiraient à leur capacité d'enseigner. Les programmes de perfectionnement professionnel peuvent être pour eux l'occasion de prendre conscience de leurs propres idées préconçues et de les réviser. La consultation,

au stade de l'élaboration d'un programme, de professionnels qualifiés ou d'enseignants particulièrement expérimentés et connaissant bien les difficultés et les possibilités qui se présentent dans tel établissement ou au sein de telle communauté est un gage de pertinence du programme. La formation et le perfectionnement des enseignants peuvent s'opérer dans le cadre de programmes officiels ou d'activités de renforcement des capacités organisées par leur propre établissement, y compris avec le concours d'acteurs extérieurs au système éducatif formel. Il est indispensable de s'assurer que les enseignants disposent du temps et des ressources nécessaires pour se perfectionner.

### **Conseils concernant la formation et l'encadrement des enseignants**

#### ✓ **Échanges avec les parties prenantes :**

*Encourager* la discussion avec les parties prenantes (administrateurs locaux, éducateurs, spécialistes des contenus) en vue de déterminer et de définir ensemble des objectifs raisonnables concernant la mise en œuvre ou le développement de l'enseignement de l'Holocauste et du génocide.

*Soutenir* les études interdisciplinaires.

*Favoriser* les partenariats qui optimisent l'utilisation des ressources locales, tels que lieux de mémoire, universités, ONG et autres sources fiables, de manière à accroître les capacités d'éducation (voir la section 4.5 Éducation non formelle et activités extrascolaires).

#### ✓ **Recherche et orientation :**

*Offrir* aux chercheurs et aux éducateurs, peut-être sous la forme de séminaires annuels, des occasions de se rencontrer et de discuter ensemble des meilleures approches pour l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste et au génocide, afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

*Soutenir* la recherche et la mise au point d'outils pédagogiques et de matériel didactique pour compléter les ressources existantes.

*Déterminer* les besoins en formation des enseignants.

*Intensifier* les recherches sur les compétences et les connaissances des enseignants.

*Créer* sur le site du ministère de l'Éducation une page Web donnant accès aux conseils et aux ressources utiles.

✓ **Formation initiale et en cours d'emploi :**

*Inclure* des modules sur l'enseignement de l'Holocauste et du génocide dans les programmes de formation initiale et en cours d'emploi.

*Faire figurer* l'Holocauste parmi les sujets au programme des examens de recrutement des enseignants.

## 4.4 Pratiques pédagogiques

Étant donné la complexité et le caractère sensible de la question, des organisations telles que Yad Vashem et le Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, ainsi que l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, ont élaboré des directives concernant les bonnes pratiques pédagogiques. Même si ce document n'a pas pour objet de fournir aux éducateurs des orientations détaillées sur la manière d'enseigner l'Holocauste ou l'histoire du génocide et des crimes de masse, les responsables des politiques de l'éducation et les formateurs d'enseignants pourront avec profit prendre connaissance ci-après des principales approches de nature à améliorer l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste.

### *Quelques conseils à l'intention des enseignants et des formateurs :*<sup>16</sup>

- ✓ **Créez un environnement d'apprentissage ouvert.** Un environnement d'apprentissage placé sous le signe de la bienveillance et de la confiance permet aux élèves comme à l'enseignant d'aborder sans gêne les difficiles questions que soulève l'étude du génocide.
- ✓ **Adoptez une pédagogie fondée sur la participation.** Les méthodes participatives et inclusives centrées sur l'élève sont essentielles pour aborder des épisodes difficiles de l'histoire.
- ✓ **Ne confondez pas « leçon d'histoire » et « leçon de morale ».** Même si le cours peut amener à réfléchir sur la discrimination, les préjugés ou l'injustice, par exemple, il doit s'appuyer sur un exposé exact et objectif des faits, qui mette l'accent sur le contexte historique considéré.
- ✓ **N'ayez pas peur de la complexité.** L'étude de l'Holocauste soulève des questions difficiles et exigeantes auxquelles il n'y a pas de réponses simples. Donnez aux élèves l'occasion d'explorer les facteurs et les événements complexes qui ont pesé sur les décisions d'un grand nombre d'individus. Les discussions déboucheront souvent sur de nouvelles questions plus que sur des réponses.

---

16 On trouvera des directives plus détaillées à l'adresse suivante : <https://www.ushmm.org/educators>.

- ✓ **Veillez à utiliser un langage précis.** Ayez soin de définir les termes avec clarté, de distinguer entre eux les termes voisins et d'éviter les généralisations.
- ✓ **Faites une présentation équilibrée des points de vue.** N'oubliez pas que les acteurs de l'Holocauste se sont trouvés pris dans des situations et des rôles différents dans plusieurs pays d'Europe et pendant un certain laps de temps. Examinez les actes, les motivations et les décisions des uns et des autres dans des contextes variés.
- ✓ **Établissez des distinctions, mais en respectant toutes les souffrances.** Présentez des faits survenus dans des circonstances distinctes en insistant sur les raisons et l'ampleur des persécutions dans chaque cas. Mais veillez, ce faisant, à éviter de donner plus d'importance à certaines souffrances qu'à d'autres.
- ✓ **Remplacez les actes d'héroïsme et les actes de violence extrême dans leur contexte.** Étant donné qu'une faible fraction seulement des populations ont aidé à sauver des Juifs, insister par trop sur les actes héroïques peut donner une image trompeuse des événements. À l'inverse, n'exposer les élèves qu'aux pires aspects de la nature humaine risque de les pousser au cynisme. Votre priorité doit être de respecter les faits et de présenter un éventail d'exemples historiques.
- ✓ **Remplacez les faits historiques dans leur contexte.** L'étude des événements qui ont conduit à l'Holocauste, y compris la montée du nazisme, et de l'attitude des individus et des institutions à cette époque, aide à comprendre le contexte historique et ses rapports avec le monde contemporain.
- ✓ **Mettez des visages sur les chiffres.** Montrez que, derrière les statistiques, il y a des êtres humains, et soulignez la diversité des expériences personnelles, au-delà des généralisations du récit historique.
- ✓ **Faites des choix méthodologiques responsables.** Assurez-vous que les méthodes et le matériel didactique sont adaptés au niveau de maturité intellectuelle et affective des élèves. Cela les aidera à prendre la mesure de la complexité et du caractère extrême des événements. Un examen des sources primaires est essentiel pour susciter une démarche inductive. Les exercices de simulation et les présentations simplistes ne favorisent pas la réflexion critique.
- ✓ **Insistez sur le fait que l'Holocauste n'était pas inévitable.** Le fait qu'un événement historique a eu lieu et est décrit dans les manuels, en ligne et au cinéma ne signifie pas qu'il devait fatalement se produire. L'Holocauste a existé parce que des individus, des groupes et des nations ont décidé d'agir de telle ou telle manière ou de rester passifs.

## 4.5 Éducation non formelle et activités extrascolaires

### 4.5.1 Coopération avec les mémoriaux, les musées et la société civile

Les cadres d'éducation non formelle jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information relative à l'Holocauste. De fait, avant de retenir l'attention des gouvernements, l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et des autres crimes perpétrés par les Nazis et leurs collaborateurs a pris essentiellement la forme d'initiatives de la société civile. En particulier, des groupes de victimes et les organisations les représentant ont œuvré pour une meilleure connaissance et reconnaissance des crimes du passé dans l'ensemble de la société. Ce mouvement a souvent été en réaction aux récits historiques dominants soutenus par l'État. Ce qui est vrai des crimes nazis en Europe l'est aussi des atrocités commises dans d'autres régions du monde, où des composantes marginales de la société affectée sont la seule source d'information et d'éducation sur un passé troublé.

Dans certains contextes, les organisations s'occupant d'éducation non formelle peuvent compléter efficacement le travail des écoles par des activités variées, telles qu'interventions directes dans les classes, formation des enseignants ou production de matériel d'enseignement et d'apprentissage.

Les musées et les mémoriaux, notamment ceux qui sont installés sur des sites historiques marqués par des persécutions ou des massacres, sont des espaces qui doivent retenir tout particulièrement l'attention des responsables des politiques de l'éducation. Ces lieux de commémoration et de méditation peuvent être de puissants vecteurs d'apprentissage. Le fait pour les visiteurs de pénétrer dans un espace physique et d'être au contact d'objets tangibles racontant l'histoire des acteurs du passé est une tout autre expérience que la lecture d'un manuel ou le visionnage d'un film. Ces sites sont chargés d'émotion. De plus, outre leur dimension mémorielle, ces musées du souvenir, qu'ils soient situés ou non en des lieux de persécution historiques, remplissent toutes sortes d'autres fonctions dans des domaines comme la recherche et la documentation, la culture et la sensibilisation et, par-dessus tout, l'éducation, à laquelle ils peuvent apporter des ressources considérables, contribuant à la renforcer.

De ce point de vue, les mémoriaux et les musées peuvent être des partenaires essentiels du système éducatif formel. Ces institutions se sont multipliées dans bon nombre de pays, et elles occupent une place importante dans les efforts nationaux visant à affirmer la signification du passé dont elles sont les témoins. Cela a parfois conduit à la constitution de réseaux régionaux ou nationaux combinant les moyens de l'enseignement formel et ceux de l'éducation non formelle, pour renforcer les capacités des enseignants tout

en offrant aux élèves et aux étudiants des possibilités d'apprentissage novatrices et complémentaires.<sup>17</sup>

Les décideurs devraient toutefois être conscients de certaines conditions à respecter et des difficultés rencontrées lorsque l'on fait visiter ces musées et ces sites mémoriels à des élèves, et prévoir de soutenir les éducateurs, comme suit :

- ✓ Comme indiqué plus haut, proposer aux enseignants des possibilités de perfectionnement professionnel qui les aident à bien organiser de telles sorties pédagogiques.
- ✓ Les visites planifiées avec soin, voire en partenariat avec la ou les institutions concernées, sont particulièrement fructueuses sur le plan de l'apprentissage. Les écoles et les éducateurs seront encouragés à faire précéder et suivre ces visites d'activités en classe.
- ✓ Il convient de promouvoir des mesures propres à faciliter les visites de sites et de musées sur le plan financier, logistique et pédagogique, par exemple en accordant aux enseignants des aménagements d'horaires.
- ✓ Il importe d'aider à la constitution de réseaux entre écoles, éducateurs, et musées et sites de mémoire, de façon à favoriser les initiatives pédagogiques novatrices.

Chaque année, des millions d'élèves visitent des mémoriaux et des musées. Partout où elles existent, ces institutions peuvent donc devenir des partenaires indispensables qui stimulent, complètent et accompagnent le travail accompli dans les écoles. Les responsables de l'éducation peuvent jouer un rôle essentiel en encourageant les approches éducatives auxquelles les musées et les mémoriaux sont associés, à la fois comme bénéficiaires des politiques publiques et comme partenaires dans la conception de ces politiques. Des mesures appropriées visant à améliorer les cadres non formels, à accroître le niveau de professionnalisme des éducateurs travaillant dans ces cadres, et à donner plus de moyens aux musées et aux sites mémoriels auront pour effet d'élargir les possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux enseignants, de multiplier les occasions de motiver les élèves, de faire ressortir les liens entre recherche historique et mémoire du passé, et d'affirmer l'importance du travail ayant pour objet de réconcilier l'ensemble de la collectivité avec un passé difficile.

---

17 L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont publié, en partenariat avec Yad Vashem, des directives concernant la visite des lieux de mémoire : <https://www.holocaustremembrance.com/resources/teaching-directives>  
<http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/excursion-vers-le-passe-lecons-pour-lavenir-manuel-pour-enseignant>

### **Encadré 14 : Liens avec les mémoriaux, les musées et les ONG se consacrant à l'Holocauste**

L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste a compilé un annuaire international des organisations de la société civile, des mémoriaux et des musées consacrés à l'éducation, au travail de mémoire et à la recherche sur l'Holocauste dans 44 pays :

<https://www.holocaustremembrance.com/directory>

La fondation allemande Topographie des Terrors (Topographie de la terreur) a constitué une base de données mondiale sur les sites mémoriels consacrés à l'histoire des crimes nazis :

<http://www.memorial-museums.net/WebObjects/ITF>

L'Association of Holocaust Organizations (AHO) est un réseau international créé en 1985 reliant les organisations et les individus qui s'emploient à faire avancer l'éducation, le travail de mémoire et la recherche sur l'Holocauste :

<http://www.ahoinfo.org/membersdirectory.html>

Le Conseil international des musées (ICOM) a créé en 2001 le Comité international pour les musées à la mémoire des victimes de crimes publics (ICMEMO), qui regroupe des mémoriaux et des musées de toutes les régions du monde.

<http://network.icom.museum/icmemo>

#### **4.5.2 Activités de commémoration**

Les journées internationales de commémoration sont de précieuses occasions d'engager les élèves dans des activités d'un grand intérêt pédagogique. De fait, outre la participation à des cérémonies, les écoles peuvent organiser des projets spéciaux s'inscrivant dans le cadre d'un programme scolaire plus général, dans la classe, avant et après la journée internationale. Aucune commémoration ne peut remplacer un programme éducatif, mais ces occasions offrent aux enseignants des possibilités d'activités pluridisciplinaires, en classe ou hors de l'école, et de partenariats avec les autorités locales et des acteurs extérieurs.



## Encadré 15 : Journées internationales de commémoration

### 27 janvier : Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Résolution A/RES/60/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies (novembre 2005) sur la Mémoire de l'Holocauste. Cette date marque la libération du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, dont le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979.

### 7 avril : Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda

Résolution A/RES/58/234 de l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2003). Le 7 avril marque le début du génocide des Tutsi au Rwanda, en 1994.

### 9 décembre : Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime

Résolution A/RES/69/323 de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2015). Le 9 décembre est la date anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

D'autres organisations internationales ont également proclamé des journées internationales similaires, notamment le Conseil de l'Europe (Déclaration des ministres européens de l'éducation, 18 octobre 2002) et l'Union européenne (résolution du Parlement européen sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme, 27 janvier 2005 ; Journée européenne de lutte contre l'impunité des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, 23 août). De nombreux pays célèbrent, en outre, des journées de commémoration nationale à d'autres dates. Ces journées internationales ont pour but de perpétuer la mémoire des victimes, de promouvoir l'enseignement de l'histoire et de sensibiliser l'opinion au danger que représente le génocide dans le monde actuel. Elles donnent lieu aux quatre coins du globe à des initiatives commémoratives, éducatives et culturelles, dans les écoles, les municipalités et les communautés culturelles.

À cet égard, les décideurs pourraient prendre en considération les recommandations ci-après :<sup>18</sup>

- ✓ Les responsables de l'éducation devraient reconnaître officiellement les journées internationales, inviter expressément les écoles à participer à leur célébration dans tout le pays, et formuler des objectifs d'apprentissage clairs.
- ✓ Outre les cérémonies, encourager les stratégies éducatives fondées sur les types d'activités suivants :
  - rencontres avec des survivants
  - projections de films

18 Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et Yad Vashem ont publié en 2006 un ensemble de recommandations sur la *Préparation aux journées de commémoration de l'Holocauste, Directives pour les enseignants*, qui peuvent être utiles à cet égard : [https://www.yadvashem.org/yv/en/education/ceremonies/guidelines\\_pdf/french.pdf](https://www.yadvashem.org/yv/en/education/ceremonies/guidelines_pdf/french.pdf)

- théâtre
  - expositions itinérantes
  - conférences, causeries et débats
  - projets de recherche sur l'histoire locale
  - visites de sites historiques, de musées et de mémoriaux
  - concours de rédaction et d'expression artistique
  - participation à des campagnes de communication sur les réseaux sociaux ou lancement de telles campagnes.
- ✓ Fournir aux chefs d'établissement et aux enseignants des ressources et des directives permettant de mettre en œuvre des activités au sein des écoles : pages Web, guides à l'usage des établissements, boîtes à outils, etc.
- ✓ Encourager les partenariats intersectoriels avec les autorités locales, les musées et les mémoriaux, les fonds d'archives, les organisations de la société civile et les communautés culturelles et religieuses, et y associer les familles. Le cas échéant, prendre contact avec les bureaux de l'UNESCO et des Nations Unies en vue d'obtenir leur appui technique pour l'organisation d'événements spéciaux et d'initiatives éducatives, dans le cadre de la célébration de journées internationales.
- ✓ Nommer des « points focaux pour l'éducation et la mémoire » chargés de coordonner la mise en œuvre des politiques au niveau régional ou local, d'aider le personnel des établissements et les enseignants, d'assurer la liaison entre les écoles et leurs partenaires, et de renforcer la communication au sujet des journées et des manifestations internationales organisées dans ce contexte. Les points focaux peuvent jouer un rôle actif dans la célébration des journées de commémoration en rapport avec le génocide, mais aussi d'autres journées nationales ou internationales en rapport avec les questions mémorielles.

### **Encadré 16 : Un exemple – les journées de commémoration de l’Holocauste en France**

Le ministère de l’Éducation français organise le 27 janvier de chaque année, en application de la déclaration du Conseil de l’Europe de 2002, une Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l’humanité (appelée, avant 2008, Journée de la mémoire de l’Holocauste et de la prévention des crimes contre l’humanité). Cette journée est venue s’ajouter à la journée nationale de commémoration de l’Holocauste antérieure, intitulée Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l’État français et d’hommage aux « Justes de France », célébrée le 16 juillet.

Si le 16 juillet rassemble les plus hautes autorités de l’État pour des cérémonies de commémoration de la « rafle du Vél’ d’Hiv’ » de 1942, le 27 janvier répond davantage à des visées éducatives. À cette occasion, le ministère publie à l’intention de tous les responsables de l’éducation une note contenant des informations générales, des objectifs, des instructions et des directives concernant la célébration de la journée. Celle-ci est promue sur le site Web du ministère, dont une page spéciale propose du matériel de recherche et des ressources pédagogiques, ainsi que des liens vers l’ensemble des documents officiels, des informations sur les partenariats possibles et des points d’entrée dans le programme d’enseignement national.

À cet égard, des « référents mémoire et citoyenneté », chargés du patrimoine et de la mémoire au sein des académies régionales, assurent le suivi des initiatives des écoles, le soutien à ces initiatives et la coordination avec les musées et les mémoriaux, les fonds d’archives et d’autres parties prenantes.

Pour plus d’information, consulter les pages Web ci-après du ministère français de l’Éducation :

Note de service du ministère (2017) :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=111741](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111741)

2017 Ressources éducatives (2017) :

<http://eduscol.education.fr/cid45608/memoire-des-genocides-prevention-des-crimes-contre-humanite.html>

Page Web du ministère (2017) :

<http://www.education.gouv.fr/cid50448/27-janvier-journee-de-la-memoire-des-genocides-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html>

### **4.5.3 Éducation des adultes**

Si de gros efforts sont faits à juste titre pour sensibiliser les jeunes, les adultes peuvent, eux aussi, tirer de précieux enseignements de l’étude des événements passés. Nous l’avons noté, l’Holocauste ne se serait pas produit sans Hitler et l’élite nazie, mais les massacres à grande échelle ont aussi nécessité l’assentiment actif ou passif d’un grand nombre de composantes de la société. Inviter, par exemple, des adultes remplissant diverses fonctions au sein de la collectivité à examiner le passé historique à travers le regard de leurs homologues de l’époque peut être un moyen de susciter de fortes interrogations sur la responsabilité professionnelle et la prise de décisions. Cet examen peut être

particulièrement salubre pour les corps chargés d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre tout en respectant les droits individuels – forces de l'ordre, magistrats, militaires –, et pour les fonctionnaires. Les médecins, le clergé, les spécialistes des médias et les éducateurs sont d'autres exemples de professionnels qui influent sur le climat social du fait qu'ils interviennent dans les domaines de la santé, de la spiritualité, de l'information et du savoir. De plus, le fait d'examiner l'histoire du point de vue de la prévention des atrocités permet aux professionnels, en particulier ceux qui ont des responsabilités publiques, non seulement de mieux comprendre la genèse d'un génocide, mais aussi de réfléchir à la manière d'user de leurs compétences pour prévenir, limiter et combattre un tel phénomène aujourd'hui.

Un moyen couramment utilisé pour amener des adultes à faire cet examen est d'élaborer et d'organiser des programmes de perfectionnement professionnel. Souvent conçus avec le concours de musées ou de mémoriaux, ces programmes permettent aux participants de rencontrer leurs collègues et de considérer avec eux l'histoire sous un angle professionnel qui les incite à réfléchir aux conséquences des décisions qu'ils prennent aujourd'hui (les suggestions présentées dans la précédente section, « Coopération avec les mémoriaux, les musées et la société civile » s'appliquent ici aussi). Ces occasions de considérer d'un œil critique les mécanismes institutionnels qui ont facilité le passage progressif de l'exclusion sociale aux massacres à grande échelle apportent aux adultes d'importants éclairages sur l'éthique, le leadership, la prise de décisions professionnelles et la prévention de nouvelles atrocités aujourd'hui.

### **Encadré 17 : Exemples des possibilités de renforcement des compétences offertes aux professionnels**

Depuis 1998, le Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis organise et gère des séminaires de formation à l'intention de différentes catégories professionnelles, en particulier des membres des corps exerçant un contrôle sur la vie et les libertés de la population civile, à savoir l'armée, la police et les magistrats. Près de 200 000 représentants de ces institutions ont participé à ces séminaires, où il leur est demandé d'examiner le rôle joué par leurs homologues du passé pendant l'Holocauste – et leurs responsabilités professionnelles et personnelles aujourd'hui. Les liens tissés avec les divers mécanismes institutionnels de formation et d'éducation font souvent de ces séminaires un facteur d'avancement de carrière. Des professionnels débutants, confirmés et de haut niveau participent à des programmes conçus pour les aider à relever les défis auxquels ils sont confrontés à chaque étape de leur carrière.

Pour en savoir plus :  
[www.ushmm.org/professionals-and-student-leaders](http://www.ushmm.org/professionals-and-student-leaders)

Un autre exemple de programme de perfectionnement professionnel de ce type est le Séminaire Raphael Lemkin pour la prévention du génocide dans le monde, organisé par l'Institut d'Auschwitz pour la paix et la réconciliation (AIPR). L'AIPR invite des responsables gouvernementaux de différents pays ayant des responsabilités professionnelles dans des domaines tels que la prévention des atrocités, les droits de l'homme ou la justice pénale internationale. Organisés en partenariat avec le Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies, ces sessions d'une durée d'une semaine se tiennent sur les lieux de l'ancien camp de concentration et d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau à Oświęcim (Pologne) et ont pour objet de plonger les professionnels dans une confrontation affective et intellectuelle avec la question du génocide. Les participants deviennent ensuite membres de 2Prevent (Prévenir), un réseau en pleine expansion qui regroupe actuellement plus de 250 professionnels représentant plus de 73 pays, qui œuvrent de concert à l'élaboration d'une politique visant à prévenir de nouvelles atrocités.

Pour en savoir plus :

<http://www.auschwitzinstitute.org/what-we-do/global-programs/>

<http://www.un.org/en/genocideprevention/enhancing-capacity.html>

## 4.6 Évaluation des résultats de l'enseignement

Tout programme solide d'enseignement de l'Holocauste doit comprendre un plan d'évaluation des pratiques, du matériel et de l'expérience acquise par les personnes impliquées, qu'il s'agisse de celles et ceux qui travaillent au contact des élèves et, de manière plus générale, du personnel de l'établissement et de la communauté. Sans qu'il faille nécessairement entreprendre des recherches approfondies ou des enquêtes nationales, il importe de s'efforcer de déterminer quand et comment les programmes ont été mis en œuvre et quel a été leur impact sur les participants.

En la matière, les remarques suivantes pourront se révéler utiles :

- ✓ L'évaluation ne doit pas s'arrêter à la connaissance des faits par les élèves, mais s'intéresser aussi aux compétences, aux valeurs et aux attitudes.
- ✓ La pratique actuelle suggère de combiner les méthodes d'évaluation classiques et d'autres méthodes qui soient davantage axées sur la réflexion et les performances, comme l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs. Ces dernières donnent des indications sur la transformation personnelle de l'élève, sa meilleure compréhension de l'investigation critique, son engagement et son sens de l'action civique.
- ✓ Si l'on veut procéder à une évaluation plus large des programmes ou de l'enseignement, des outils tels que les enquêtes finales, l'observation des pratiques pédagogiques et les évaluations cognitives, ainsi que les tests normalisés d'histoire, pourront livrer un tableau plus complet des résultats obtenus.

- ✓ Si les responsables de l'éducation entendent mettre en place un mécanisme d'évaluation, ils gagneront à consulter les acteurs locaux de l'éducation pour ce qui concerne la conception, les objectifs et la mise en œuvre de ce mécanisme.

---

# 5. ANNEXES

# Ressources pour les acteurs de l'éducation

## Nations Unies et organismes internationaux

- Enseignement de l'Holocauste (UNESCO) :  
<http://fr.unesco.org/memoire-holocauste>
- Éducation à la citoyenneté mondiale (UNESCO) :  
<http://fr.unesco.org/ecm>
- L'Holocauste et les Nations Unies, Programme de communication :  
<http://www.un.org/fr/holocaustremembrance/>
- Programme de communication des Nations Unies sur le génocide au Rwanda :  
<http://www.un.org/en/preventgenocide/rwanda/index.shtml>
- Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide :  
<http://www.un.org/en/genocideprevention/>
- Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste :  
<https://www.holocaustremembrance.com/educate>
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme :  
<http://www.osce.org/odihr/countering-anti-semitism-and-promoting-holocaust-remembrance>

## Chaires UNESCO

- Chaire UNESCO d'éducation relative au génocide (USC Shoah Foundation Institute, États-Unis d'Amérique) : <http://sfi.usc.edu/about/unesco>
- Chaire UNESCO d'enseignement de l'Holocauste (Université Jagellonne de Cracovie, Pologne) : <http://www.wsmip.uj.edu.pl/en/centre-for-holocaust-studies>
- Chaire UNESCO sur la prévention du génocide (Rutgers University, États-Unis d'Amérique) : <http://www.ncas.rutgers.edu/unesco-chair-genocide-prevention>
- Chaire UNESCO Éducation à la citoyenneté, sciences de l'homme et convergence des mémoires (Site-Mémorial du Camp des Milles, France) :  
<http://www.campdesmilles.org>



---

## Organisations à vocation éducative

- Aegis Trust (Royaume-Uni/Rwanda) : <http://www.aegistrust.org/>
- Maison Anne Frank (Pays-Bas) : <http://www.annefrank.org/>
- Centre for Holocaust Education, University College London (Royaume-Uni) : <http://www.ioe.ac.uk/holocaust>
- Facing History and Ourselves (États-Unis d'Amérique) : <http://www.facing.org>
- Mémorial et Musée d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) : <http://en.auschwitz.org/>
- Projet ALADIN (France) : <http://www.projetaladin.org/>
- Mémorial de la Shoah (France) : <http://www.memorialdelashoah.org/>
- Museum of Tolerance, a Simon Wiesenthal Center Museum (États-Unis d'Amérique) : <http://www.museumoftolerance.com>
- The South African Holocaust and Genocide Foundation : <http://www.ctholocaust.co.za/>
- Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis : <http://www.ushmm.org/>
- Yad Vashem (Israël) : <http://www.yadvashem.org/fr>

## Ressources du Musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis

- Ressources pour les éducateurs : <https://www.ushmm.org/educators>
- Encyclopédie de l'Holocauste : <https://www.ushmm.org/learn/holocaust-encyclopedia>
- S'instruire sur l'Holocauste : <https://www.ushmm.org/learn>
- Ressources pour les praticiens et les leaders d'étudiants : <https://www.ushmm.org/professionals-and-student-leaders>
- Centre Simon-Skjoldt pour la prévention du génocide : <https://www.ushmm.org/confront-genocide>

# Références

- Un large choix d'ouvrages de référence et de matériel de recherche sur l'enseignement de l'Holocauste et l'éducation relative au génocide est proposé par le **Centre d'échange d'informations de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale**, hébergé par le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : <https://www.gcedclearinghouse.org/front?language=fr>
- **L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste** a, elle aussi, publié une série de bibliographies qui recensent les articles et les livres consacrés à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage relatifs à l'Holocauste dans 15 langues, y compris des résumés en anglais : <http://www.holocaustremembrance.com>

## Quelques études internationales récentes sur les politiques et les pratiques :

- Carrier, P., Fuchs, E. et Messinger, T., 2015. *The International Status of Education about the Holocaust: a global mapping of textbooks and curricula*. UNESCO/Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002287/228776e.pdf>
- Eckmann, M., Stevick, E. D. et Ambrosewicz-Jacobs, J. (Dir. publ.), 2017. *Research in Teaching and Learning about the Holocaust: A Dialogue Beyond Borders*, Metropol Verlag, International Holocaust Remembrance Alliance. [https://holocaustremembrance.com/sites/default/files/research\\_in\\_teaching\\_and\\_learning\\_about\\_the\\_holocaust\\_web.pdf](https://holocaustremembrance.com/sites/default/files/research_in_teaching_and_learning_about_the_holocaust_web.pdf)
- Gross, Z. et Stevick, E. D. (Dir. publ.), 2015. *As the Witnesses Fall Silent: 21st Century Holocaust Education in Curriculum, Policy and Practice*. UNESCO BIE/Springer International. <http://www.ibe.unesco.org/en/document/witnesses-fall-silent-21st-century-holocaust-education-curriculum-policy-and-practice>
- Gross, Z., et Stevick, E.D. (Dir. publ.) 2010. *Policies and Practices of Holocaust Education: International Perspectives, Vol. 1 & 2, Prospects 153 et 154*, UNESCO. <http://www.ibe.unesco.org/en/document/double-issue-prospects-153-and-154-focuses-international-perspectives-holocaust-education>

- Kumaraswamy, P.R. (Dir. publ.) 2016. *Special Issue: Holocaust Education, Contemporary Review of the Middle East*, Volume 3, n° 3. <http://journals.sagepub.com/toc/cmea/3/3>
- Salzburg Global Seminar, United States Holocaust Memorial Museum. 2013. *Global Perspectives on Holocaust Education: Trends, patterns, and practices*. [http://holocaust.salzburgglobal.org/fileadmin/ushm/documents/Overview/May2013\\_GlobalPerspectives\\_final.pdf](http://holocaust.salzburgglobal.org/fileadmin/ushm/documents/Overview/May2013_GlobalPerspectives_final.pdf)
- UNESCO. 2014. *Holocaust Education in a Global Context*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002259/225973e.pdf>



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Secteur de  
l'éducation

# Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide

Guide à l'intention des décideurs politiques

Pourquoi est-il important d'enseigner l'Holocauste ? L'éducation peut-elle contribuer à la prévention du génocide et des crimes de masse ? Comment intégrer ce sujet dans les programmes, former les enseignants et promouvoir les pédagogies les plus pertinentes ? Telle est la mission complexe à laquelle sont confrontés les décideurs politiques et les acteurs de l'éducation. Le thème du génocide peut soulever des questions difficiles et dérangementes sur les capacités humaines et la fragilité de nos sociétés. Ces questions doivent être posées, et leur potentiel éducatif pris en compte.

Cette publication, qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale, fournit des orientations aux décideurs politiques et aux autres acteurs de l'éducation qui cherchent à intégrer dans leur système éducatif l'étude de l'Holocauste et, plus généralement, du génocide. Elle explique comment et pourquoi cet enseignement peut soutenir la réalisation des priorités mondiales de l'éducation, notamment la citoyenneté mondiale, la promotion des droits humains et le développement d'une culture de la paix qui puisse empêcher que d'autres crimes de masse ne se produisent à l'avenir.

